MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE

Liberté
Égalité
Fraternité

Bilan du Plan national d'action contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche



2021-2025

Avant-propos

Ce bilan du Plan national d'action contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) a pour vocation de :

- donner des éléments de contexte sur la progressive institutionnalisation de la lutte contre les VSS dans l'ESR
- rendre compte des actions menées dans le cadre du plan national d'action contre les VSS dans l'ESR sur la période 2021-25, en mettant en avant les nombreux dispositifs et initiatives déployés, mais aussi les nombreux partenaires qui ont participé à cette dynamique.

Ce bilan reprend la structure du Plan, construit autour de quatre axes, en présentant à chaque fois les principales réalisations avant d'entrer plus en détails dans les différentes mesures.

Ce document, élaboré par le département des défis sociétaux et environnementaux du ministère, est le fruit d'un travail collaboratif, issu de nombreuses consultations auprès des acteurs de l'écosystème de l'ESR (institutionnels, associations, établissements, organisations syndicales). Le ministère remercie l'ensemble des partenaires qui ont contribué à faire vivre ce plan national de prévention et de lutte contre les VSS par leur engagement auprès des personnels et de la communauté étudiante.

Sommaire

2 Avant-propos

5 Introduction

12 Axe 1 : Un plan de formation et de sensibilisation massif, pour toute la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche

27 Axe 2 : Un renforcement des dispositifs de signalement et de leur fonctionnement

48 Axe 3 : Une communication renforcée : prévenir, se sentir concerné, mieux connaître

59 Axe 4 : Valorisation de l'engagement des étudiantes, étudiants et personnels

68 Mesures complémentaires

70 Zoom sur l'engagement du ministère au niveau européen

72 Zoom sur les partenariats associatifs et institutionnels

85 Ressources



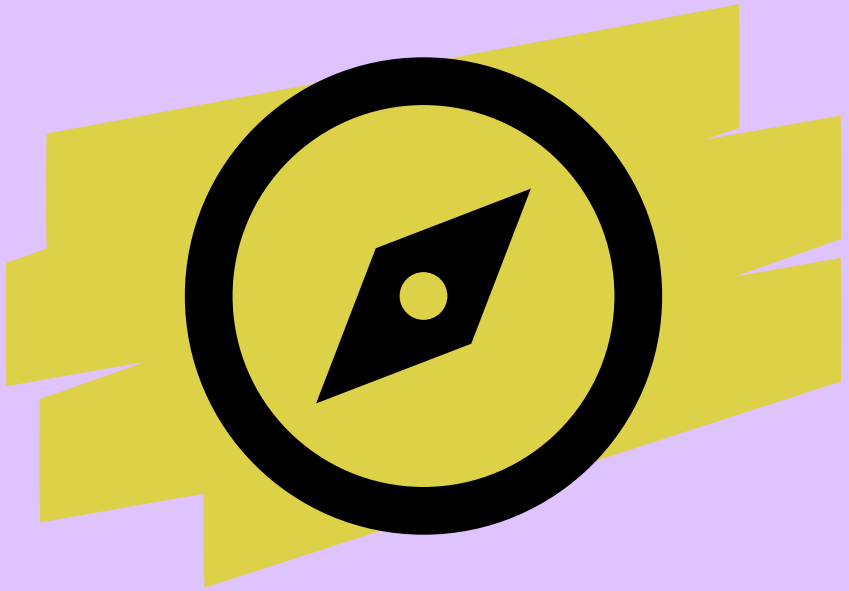

Introduction

La progressive institutionnalisation d'une politique nationale de lutte contre les VSS dans l'ESR

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles a connu une institutionnalisation progressive en France, qui s'est fortement accélérée au cours des dernières années. Depuis 2017, elle constitue **une priorité de l'action gouvernementale**, en tant que premier pilier de la « **Grande cause nationale** », visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en France. Cette grande cause, portée par le Président de la République tout au long de ses deux quinquennats et par l'ensemble des ministères, a vocation à irriguer tous les champs de la société.

Dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, les spécificités du harcèlement sexuel et des VSS dans l'ESR ont été mises en lumière dès 2002, par des associations étudiantes, par des doctorantes (avec le rôle essentiel de l'association CLASCHES) **et des personnels**, qui ont témoigné ou relayé des témoignages de victimes, soulignant les insuffisances persistantes en matière de prévention, d'accompagnement et de traitement des situations signalées.

Des violences mieux documentées et quantifiées

À partir du milieu des années 2010, les VSS dans l'ESR ont fait l'objet d'une quantification et d'analyses scientifiques, permettant de mieux en cerner l'ampleur et les enjeux. **En 2015, l'enquête Violences et rapports de genre (Virage)**, réalisée par l'Institut national d'études démographiques (Ined) consacre un volet d'enquête aux violences subies dans le cadre des études universitaires. Soutenue par le ministère, cette enquête pionnière met en évidence les formes variées que prennent ces violences et leurs conséquences sur les victimes. Par la suite, d'autres **travaux et initiatives de recherche ont vu le jour, portés notamment par des associations étudiantes** — comme le baromètre national de l'Observatoire des VSS dans l'enseignement supérieur — **ou par des établissements** (Nantes Université, Université Clermont-Auvergne, le projet SAFEDUC de l'Université Paris Cité et de Sciences Po, etc.). **Certains de ces projets ont bénéficié d'un soutien ministériel**. À l'échelle nationale, **l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) intègre en 2021 des questions relatives aux VSS et aux discriminations dans son enquête *Conditions de vie des étudiant-es***. En 2023, celle-ci indique que, dans le cadre de leurs études, **10 % des étudiants (5 % des hommes et 14 % des femmes) déclarent avoir été victimes de VSS**. L'ensemble de ces travaux a mis en lumière le fait que les **VSS touchent principalement les femmes et les minorités de genre, et qu'elles ont un impact majeur sur leurs conditions d'études, leur santé et leur vie sociale**.

Un engagement ministériel sur les VSS inscrit dans la durée

L'engagement du ministère sur ces enjeux s'inscrit dans la durée. **Dès 2005, une première circulaire préconise la création de cellules locales dédiées au recueil de la parole des victimes et des témoins**. Dans le prolongement de la mise en place des missions égalité au sein des établissements à partir des années 2000, des dispositifs de prise en charge des faits de harcèlement sexuel se développent progressivement dans les universités à compter de 2008. Toutefois, leur déploiement reste hétérogène et limité jusqu'au milieu des années 2010. **Les circulaires de 2012 puis de 2015 viennent préciser et renforcer les recommandations adressées aux établissements sur la lutte contre le harcèlement sexuel**. Ces politiques sont portées localement par les missions égalité, rendues obligatoires par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche de 2013, et soutenues par la Conférence permanente des chargé·es de mission égalité et diversité (CPED), association créée en 2011.

À partir de 2017, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation engage, avec les établissements, les associations et le monde de la recherche, une dynamique commune renforcée en matière de prévention et de lutte contre les VSS. Celle-ci se traduit par l'organisation de colloques (colloque du 4 décembre 2017, journée nationale du 20 novembre 2020), la publication de plusieurs guides de référence (vade-mecum sur le harcèlement sexuel, guide sur les enquêtes, guide de lutte contre les LGBTphobies), la création d'une cartographie des dispositifs, le déploiement d'un réseau de formation spécialisé sur les VSS dans l'ESR (réseau VSS-Formation réunissant notamment l'ANEF, la CPED et Jurisup), ainsi que par des campagnes nationales de communication. **Le 4 décembre 2017, le ministère annonce que chaque établissement devra se doter d'une cellule d'écoute à la rentrée 2018. En 2019, plus de soixante dispositifs sont recensés, contre moins de dix en 2015**.

Le processus d'institutionnalisation connaît une nouvelle accélération avec la **loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique**, qui impose à l'État et aux établissements publics l'élaboration de **plans d'action en matière d'égalité professionnelle**. **L'un des axes obligatoires de ces plans porte sur la lutte contre les VSS**, incluant l'obligation de mettre en place **un dispositif de signalement** des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. En 2021, le ministère et les établissements placés sous sa tutelle élaborent ainsi leurs premiers plans d'action intégrant des mesures spécifiques relatives aux VSS.

La mise en place d'un plan national d'action ambitieux pour mieux lutter contre les VSS dans l'ESR

Dans le sillage du mouvement #MeToo, de nouvelles vagues de témoignages et de mobilisations — notamment à la suite de l'affaire #SciencesPorcs survenue en février 2021 — mettent en évidence les limites des dispositifs existants et la nécessité de renforcer les politiques publiques pour lutter de manière plus systémique contre les VSS dans l'ESR. **Au printemps 2021, la ministre Frédérique Vidal convoque un groupe de travail** dédié, en partenariat avec le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, ainsi qu'avec les conférences d'établissements (France Universités, la Conférence des grandes écoles, la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises de Management). **Une vingtaine d'acteurs sont auditionnés** (organisations étudiantes, associations, organisations syndicales, ministère de la Justice, Cnous, etc.).

Ces travaux aboutissent à l'adoption du Plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche 2021-2025, visant à franchir une nouvelle étape collective dans la prévention, la prise en charge et le traitement des VSS. Le plan comprend 21 mesures, structurées autour de quatre axes :

- **la formation massive et systématique de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche,**
- **le renforcement des dispositifs de signalement,**
- **la communication sur l'existence des dispositifs,**
- **la valorisation de l'engagement des étudiantes, des étudiants et des personnels.**

Lancé en octobre 2021, ce plan a fait l'objet d'un suivi régulier par une instance dédiée : **un comité de pilotage** constitué du ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, des conférences d'établissements, de la mission permanente VSS de l'IGESR et de la référente VSS du CSA ministériel. Dix réunions du COPIL se sont tenues entre janvier 2022 et février 2026, avec la participation ponctuelle de partenaires associatifs et institutionnels.

Dès le lancement du Plan, le ministère s'est doté d'un budget dédié aux actions de prévention et de lutte contre les VSS. Sous l'impulsion des ministres successifs, le budget a connu une forte augmentation depuis 2021, avec **un montant global de 11,4 M€ sur l'ensemble de la période 2021-2025**.

Il est à noter qu'à cet effort budgétaire s'ajoute l'investissement complémentaire du ministère dans le **dispositif de la CNAé lancé en décembre 2023, soit 1,3 M€** entre 2023 et 2025. Cette plateforme gratuite et confidentielle d'écoute, d'accompagnement, d'information et de signalement est destinée aux étudiantes et étudiants rencontrant une situation de mal-être, y compris des situations de VSS.

	2021 (Lancement du plan en octobre 2021)	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025
Dépenses masse salariale				Postes en rectorat (recrutement de 37 postes de chargées et chargés de mission VSS et vie étudiante)	Postes en rectorat (37 postes de chargées et chargés de mission VSS et vie étudiante)	
Total dépenses masse salariale				2,5 M€	2,5 M€	5 M€
Dépenses d'intervention et de communication	AAP 2021 de soutien aux projets des établissements sur la lutte contre les VSS	AAP 2022 de soutien aux projets des établissements sur la lutte contre les VSS	AAP 2022 de soutien aux projets des établissements sur la lutte contre les VSS et soutien aux établissements (ONDES)	« Soutien établissements (Chaire LGBTQI+,ONDES, GIS Genre) »	« Soutien établissements (Chaire LGBTQI+, ONDES, 11e journée égalité consacrée au Bilan VSS) »	
		AAP 2022 « Valorisation de l'engagement étudiant et des personnels en faveur de l'égalité et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles »	AAP 2023 « Valorisation de l'engagement étudiant et des personnels en faveur de l'égalité et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles »			
	Soutien associations nationales et partenaires nationaux Actions de formation et de sensibilisation	Soutien associations nationales et partenaires nationaux Actions de formation et de sensibilisation	Soutien associations nationales et partenaires nationaux Actions de formation et de sensibilisation	Soutien associations nationales et partenaires nationaux Actions de formation et de sensibilisation	Soutien associations nationales et partenaires nationaux Actions de formation et de sensibilisation	
		Campagne de communication « Sans Oui c'est Interdit » avec l'association Sexe et Consentement	Campagne de communication « Sans oui c'est Interdit » (renouvellement et diffusion médias et réseaux sociaux)	Campagne de communication « Sans oui c'est Interdit » (renouvellement et diffusion médias et réseaux sociaux)	Campagne de communication « Sans oui c'est Interdit »	
Total dépenses intervention / communication	0,8 M€	1,7 M	2,2 M€	1 M€	0,7 M€	6,4 M€
Sous-total hors dispositif CNAé	**0,8 M€**	**1,7 M€**	**2,2 M€**	**3,5 M€**	**3,2 M€**	**11,4 M€**
Dispositif CNAé			lancement de la CNAé en décembre 2023 (marché public)	fonctionnement plateforme CNAé	fonctionnement plateforme CNAé	
TOTAL CNAé			0,2 M€	0,5 M€	0,6 M€	1,3 M€
TOTAL GENERAL	**0,8 M€**	**1,7 M€**	**2,4 M€**	**4 M€**	**3,8 M€**	**12,7 M€**

AXE 1 : UN PLAN DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION MASSIF, POUR TOUTE LA COMMUNAUTÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Mesures de l'axe 1



1.

Former les personnes impliquées dans la prise en charge des situations de VSS



2.

Sensibiliser les présidences et directions d'établissement



3.

Former les personnes impliquées dans la formation doctorale



4.

Former les personnels enseignants et non-enseignants



5.

Former et sensibiliser la communauté étudiante



6.

Inscrire les VSS dans les documents relatifs à la vie de la communauté de l'ESR

Principales réalisations

La formation et la sensibilisation constituent un pilier central du plan national d'action contre les VSS dans l'ESR.

Dans le cadre du plan, le ministère a accompagné la **montée en compétences des personnes impliquées dans la prise en charge des violences sexistes et sexuelles au sein des établissements** (missions égalité et diversité, membres des dispositifs d'écoute et de signalement, personnels des ressources humaines, directions juridiques, sections disciplinaires, etc.).

Une offre de formation variée a été déployée - notamment ciblée sur la compréhension des VSS, l'écoute des victimes, le traitement disciplinaire ou les enquêtes administratives - mobilisant une diversité d'expertises et d'acteurs. **Entre 2021 et 2025, ce sont plus de 167 sessions de formation qui ont été financées par le ministère**. Organisées au niveau national et régional, elles ont permis de former plus de 5 800 personnes.

De plus, des **ressources spécifiques ont été réalisées à destination des gouvernances d'établissements** (guides, webinaires), tandis qu'un **MOOC (IMT Atlantique) à destination de la communauté étudiante** a été déployé dans plus de 100 établissements.

En 2023, le ministère a noué de **nouveaux partenariats avec des acteurs spécialisés dans les droits LGBTQI+**, afin de proposer des actions ciblées contre les violences et discriminations LGBTQI+phobes, sous forme de webinaires et de sessions en présentiel. **Une attention particulière a également été portée aux milieux festifs**, particulièrement exposés aux VSS : un kit complet pour organiser des événements responsables et non-discriminatoires a été élaboré, et des formations ont été proposées aux responsables associatifs étudiants.

Enfin, en réponse aux recommandations du ministère et des conférences d'établissements, **de nombreux établissements ont intégré la lutte contre les VSS dans leurs documents cadres** (règlement intérieur, chartes, conventions de stage, etc.) et en déployant des ressources dédiées (livret, guides, fiches pratiques...).

Bilan chiffré des formations

Entre 2021 et 2025, le ministère a permis de financer **167 sessions de formation**, soit un total de **plus de 5 800 personnes formées** sur la lutte contre violences sexistes et sexuelles au sein de l'ESR.

VSS-Formation	**Nombre de sessions**	**110**
	Nombre de personnes formées	**2 369**
AVFT	**Nombre de sessions**	**9**
	Nombre de personnes formées	**225**
JuriSup	**Nombre de sessions**	**26**
	Nombre de personnes formées	**652**
IGESR	**Nombre de sessions**	**20**
	Nombre de personnes formées	**2462**

Formation : des partenariats avec des acteurs spécialisés clefs

Acteur	Public cible	Expertise	Exemples de modules proposés
CPED (via le réseau VSS-Formation)	Membres des dispositifs de signalement, missions égalité, relais étudiants.	Approche sociologique et juridique. Accompagnement des victimes	« Appréhender les VSS dans l'ESR » et « Écouter et accompagner les victimes »
Réseau JuriSup	Membres des sections disciplinaires et personnels impliqués dans le traitement disciplinaire	Expertise juridique et procédures disciplinaires.	Formation aux procédures disciplinaires et prise en charge juridique des situations de VSS.
Mission VSS (IGESR)	Personnels chargés des enquêtes administratives et gouvernances des établissements.	Enquêtes administratives et rôle des gouvernances.	« Pas à pas des enquêtes administratives internes » et « Rôle des gouvernances en cas de VSS »
AVFT (2021-2022)	Membres des sections disciplinaires	Approche sociologique et juridique.	

Un soutien clef au réseau VSS-Formation pour former massivement les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche contre les VSS

Le réseau VSS-Formation est un réseau indépendant d'expertes et experts en VSS dans l'ESR né en 2018 de la collaboration entre l'ANEF, la CPED et Jurisup. Il rassemble des formatrices et formateurs spécialisés pour concevoir et dispenser des formations adaptées aux enjeux des VSS dans l'ESR

Bilan des formations

- **1 663 personnels** formés (membres des dispositifs d'écoute, équipes de gouvernance, RH, enseignants-chercheurs, etc.)
- **602 étudiantes et étudiants** sensibilisés
- **774 heures de formation** dispensées

Un déploiement national et territorial

- **110 journées** organisées sur tout le territoire :
  - » **30 sessions** au ministère
  - » **49 sessions** en régions
  - » **31 sessions** dans les territoires ultramarins

Des modules diversifiés pour répondre à des enjeux ciblés

- Comprendre les VSS dans l'ESR
- Prévenir les VSS dans l'encadrement doctoral
- Lutter contre les violences sexistes, sexuelles et homophobes en STAPS
- Écouter et accompagner les victimes de VSS en ESR
- Appréhender les VSS en études de santé
- Former les pairs étudiants à la prévention des VSS en ESR

"Ces formations nous donnent les clés pour agir concrètement, que ce soit dans l'accompagnement des victimes ou la prévention au quotidien. Le soutien du ministère et l'expertise de la CPED font toute la différence."

Participante

Former et sensibiliser

Les gouvernances d'établissement

La sensibilisation des présidences et directions d'établissements est primordiale pour assurer un portage politique fort de la lutte contre les VSS au sein des établissements de l'ESR. A ce titre, plusieurs actions ont été mises en place pour appuyer les gouvernances :



Publication en décembre 2024 du guide relatif au traitement des signalements de violences à destination des gouvernances par le ministère



Réalisation de **webinaires de formations** « Rôle des gouvernances en cas de VSS » par la Mission Permanente VSS de l'IGESR deux fois par an, avec plus de 200 personnes participantes par an environ



Travail en cours avec l'IH2EF* sur la création **d'un module de formation sur les défis sociétaux, incluant la lutte contre les VSS, destinés aux gouvernances** des établissements de l'ESR

**L'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF)*

Le milieu doctoral

La sensibilisation et la formation des acteurs de la formation doctorale, notamment des directeurs de thèse et des enseignants-chercheurs, constituent un axe primordial pour prévenir et traiter les violences sexistes et sexuelles pouvant survenir dans le cadre des relations hiérarchiques entre encadrants et doctorants, marquées par une asymétrie de pouvoir. Cette mesure s'est notamment déclinée de la manière suivante :

Publication de l'Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

- Renforcement du rôle des comités de suivi individuel de thèse (CSI) dans la prévention, la détection et le signalement des violences et discriminations
- Les CSI deviennent des relais essentiels pour la protection des doctorantes et doctorants avec un rôle de :
  - » Prévention des risques de violences et discriminations.
  - » Détection des situations à risque.
  - » Signalement et orientation vers les dispositifs adaptés.

Sensibilisation aux VSS dans le MOOC "Se former pour enseigner dans le supérieur" de FUN MOOC, soutenu par le ministère et coordonné par l'Université de Rennes

- Public cible : doctorants, ATER et enseignants primo-arrivants dans le supérieur.
- Objectifs :
  - » Sensibiliser les futurs enseignants aux enjeux des VSS.
  - » Former à la prévention et à la réaction face à des situations de violence ou de discrimination.
  - » Diffuser les bonnes pratiques et les ressources disponibles.

SE FORMER POUR ENSEIGNER DANS LE SUPÉRIEUR

Sensibiliser la communauté étudiante : le module en ligne réalisé par l'IMT Atlantique

Créé en collaboration avec la Conférence Permanente des chargé(e)s de mission Égalité-Diversité (CPED) et l'Association nationale des études féministes (ANEF), le module réalisé par l'IMT Atlantique vise à favoriser le développement d'une culture commune de lutte contre les VSS au sein de l'enseignement supérieur.



- Soutien du ministère à hauteur de **68 000 €** pour la création et le déploiement **du module de sensibilisation en ligne aux VSS à destination du public étudiant.**
- **Contenus interactifs** avec des quizz, des vidéos, des paroles d'expertes et experts…
- Module disponible pour les établissements **dès la rentrée 2023-2024.**
- **Plus de 100 établissements** signataires de la convention avec l'IMT Atlantique pour disposer du module.

7 chapitres clefs

1. **La procédure disciplinaire**
2. **Les différentes infractions**
3. **Le consentement**
4. **Les VSS en milieu étudiant**
5. **Les victimes et témoins de VSS**
6. **La sociologie des VSS**
7. **Le rôle des associations étudiantes**

Former et sensibiliser sur les violences et discriminations LGBTQI+phobes

Dans le cadre de nouveaux partenariats mis en place dès 2023 avec des associations spécialisées sur les droits LGBTQI+ (l'Autre Cercle, OUTrans et SOS Homophobie), des **actions de sensibilisation et de formations sur les violences et les discriminations LGBTQI+phobes** ont été déployées auprès des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

outrans
association féministe d'autosupport trans

Des **webinaires nationaux** de 2h de s**ensibilisation sur les transidentités** à destination de trois publics cibles, par l'association **OUTrans** (bilan avril 2024-mars 2026) :

- les personnels des **missions égalité et diversité, des services de ressources humaines, des services juridiques, des services vie étudiante**, etc. : **6 webinaires, 2334 personnes sensibilisées**
- Les personnels des **services de santé** des établissements de l'ESR : **3 webinaires, 412 personnes sensibilisées**
- Les représentantes et représentants **des associations étudiantes et organisations représentatives étudiantes : 5 webinaires, 260 personnes sensibilisées**

50 formations en présentiel, dont certaines mises en place à l'échelle régionale (inter-établissements), en format grand groupe ou petits groupes restreints à certains publics (ex: membres des services de santé)

SOS homophobie

Des **formations en présentiel**, par l'association **SOS Homophobie**, sur un format d'une demi-journée, auprès des missions égalité, de personnels administratifs, d'enseignants-chercheurs, et d'étudiantes et étudiants, notamment des BDE et des associations sportives.

En 2024 et 2025, **21 interventions** ont été menées, formant 730 personnes.

Des week-ends de sensibilisation pour les responsables associatifs étudiants mis en œuvre par l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles dans l'Enseignement Supérieur

Le Projet PAVE (Prévention et Accompagnement aux VSS au sein de la communauté Etudiante) repose sur l'organisation de **3 week-ends de sensibilisation et de prévention aux VSS** dans l'ESR à destination des responsables associatifs.

Organisation de trois week-ends de formation féministe (WEF)

- **En septembre 2024 à Paris** à destination des responsables associatifs d'Ile-de-France, des Hauts-de-France et de Centre Val de Loire
- **En avril 2025 à Poitiers** à destination des responsables associatifs de Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, Normandie et des Pays de la Loire
- **En octobre 2025 à Lyon** à destination des responsables associatifs d'Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Grand Est, Corse, Bourgogne, Franche-Comté.

Programme des week-ends

- Interventions croisées avec des structures spécialisées : Glitch, 100% Handinamique, Sexe & Consentement, associations LGBTQIA+, #StopFisha, CIDFF86, Décolonisons le féminisme, Safe Campus, S.A.F.E, IMPACT, Keep Smiling, Causer Consentement ;
- 3 conférences et 15 ateliers par WEF, tels que des ateliers d'écoute et d'accompagnement des victimes, des ateliers de co-rédaction de charte et une conférence sur le consentement de l'association Sexe & Consentement.

Public

- Près de 250 responsables associatifs formés sur la durée du projet.
- Une majorité d'établissements publics et une quinzaine d'établissements privés

Prévenir les violences sexistes et sexuelles lors des événements festifs étudiants : un kit complet pour des soirées responsables et inclusives

Les soirées étudiantes et les weekends d'intégration sont des contextes à risque pour les VSS. Pour mieux prendre en compte ces enjeux, le ministère a réalisé en 2024 un kit complet pour construire des événements responsables et non-discriminatoires, prévenir les VSS et accompagner les organisatrices et organisateurs.

Contenu du kit

Un guide pratique

Conseils pour organiser des événements non-discriminatoires et sécurisés.

Une charte

Engagement à respecter des règles éthiques (consentement, respect).

Une fiche descriptive

Checklist pour planifier des événements sans risque.

Une fiche-réflexe

Ressources pour les victimes et témoins (numéros utiles, procédures).

Focus sur la prévention des VSS et la soumission chimique

Signes à repérer et conduites à tenir.



Un guide ministériel élaboré en partenariat avec :

- le ministère de la Santé et de la Prévention,
- le ministère chargé de la vie associative,
- la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA),
- les organisations représentatives étudiantes
- les associations Animafac et Avenir Santé

Les bonnes pratiques des établissements sur l'intégration des VSS dans les documents relatifs à la vie de la communauté de l'ESR

Un certain nombre d'établissements ont actualisé les documents encadrant la vie de la communauté des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, afin d'y inscrire la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

L'intégration d'une clause sur les VSS dans les documents cadres de l'ENS Lyon en 2025

- Inclusion d'une clause spécifique sur les VSS dans le modèle de **convention de stage**, sur la base du modèle de l'Université Gustave Eiffel, en y ajoutant la possibilité d'indiquer un prénom d'usage, les contacts ressources, ainsi que les informations et le QR code vers le dispositif de signalement dans les articles. Une version en anglais a également été créée.
- Inclusion d'une clause sur les discriminations, le harcèlement moral et les VSS au sein de son **règlement intérieur**, ainsi qu'une mention du fait que chaque association étudiante doit désigner une ou un référent sur les VSS et suivre une formation dédiée.

Création et signature d'une charte sur le consentement et la prévention des VSS à l'Université Grenoble-Alpes, Grenoble INP-UGA et ENSAG-UGA en partenariat avec l'association Sexe & Consentement en mars 2023

Par cette charte, les établissements se sont engagés à :

- **renforcer la protection** des publics particulièrement vulnérables dans le cadre de leur formation, leur apprentissage et de leurs séjours de recherches ;
- **inscrire la possibilité de saisine du dispositif de signalement** dans les documents relatifs à la vie de l'établissement (convention de stage, charte de thèse)
- **adosser la charte aux dossiers d'inscriptions** du collège des études doctorales de l'UGA
- **associer la charte aux documents de recrutement** dans le cadre des recrutements à l'UGA.



Les bonnes pratiques des établissements sur l'intégration des VSS dans les documents relatifs à la vie de la communauté de l'ESR

Certains établissements et associations ont réalisé des guides de prévention sur les VSS lors des expériences professionnelles dans le cadre des études (stage, alternance, etc.)

La Rochelle Université a rédigé un livret d'accueil étudiant sur les VSS en stage et en apprentissage en mai 2023.

- **Il s'adresse au public étudiant** pour leur permettre de comprendre ce que recouvrent les violences sexistes et sexuelles, d'identifier les comportements inappropriés, et de connaître les interlocuteurs à solliciter comme le Service de Santé Universitaire.
- Le livret rappelle également les différentes sanctions financières et pénales encourues en cas de VSS.

L'Université Gustave Eiffel a rédigé un livret sur les VSS en stage à destination des personnels encadrants du public étudiant en collaboration avec l'association Balance ton stage.

- Le livret inclut un modèle type de mail qui contient les informations sur le dispositif de signalement, les définitions des VSS et les contacts utiles en cas de besoin à envoyer au stagiaire avant son départ en stage.
- Le livret rappelle également la pyramide des violences sexistes et sexuelles et il recense les bonnes pratiques à adopter dans le suivi des stagiaires.

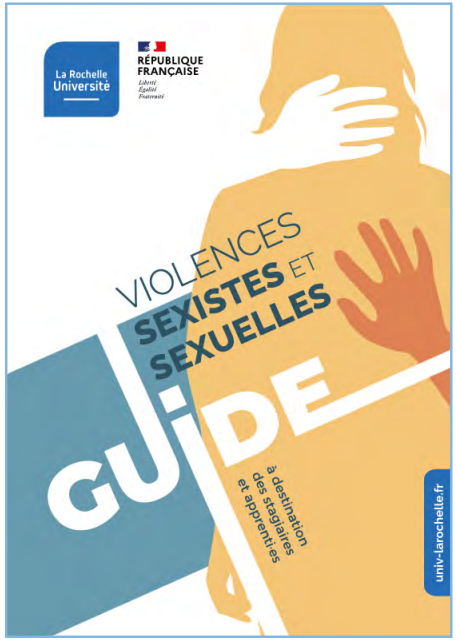



Publication du guide «JEUNES, de l'enseignement supérieur à l'emploi, accompagner les jeunes LGBTQIA+ vers un avenir professionnel inclusif»

L'association L'Autre Cercle a publié un guide en novembre 2025 « JEUNES, de l'enseignement supérieur à l'emploi, accompagner les jeunes LGBTQIA+ vers un avenir professionnel inclusif » (financé par le MESRE). Ce guide propose des clés concrètes pour accompagner l'inclusion des jeunes LGBTQIA+ de l'enseignement supérieur jusqu'à leur entrée dans la vie professionnelle. Il s'adresse au public étudiant, aux établissements d'enseignement supérieur et aux employeurs. Réalisé par L'Autre Cercle, avec le CAELIF et la FAGE, il met en lumière les leviers d'action, les bonnes pratiques et les engagements nécessaires pour faire de l'inclusion une réalité.

Il se base sur une **nouvelle enquête menée par l'Autre Cercle, «Parcours Jeunes», en partenariat avec BVA People Consulting, menée auprès de jeunes en voie d'accès au monde professionnel.** Une enquête quantitative et qualitative a également été menée auprès des parties prenantes du monde de l'enseignement supérieur et du monde du travail (communauté étudiante, corps enseignant, personnels administratifs, employeurs et jeunes employés).

Les objectifs du guide sont multiples :

- **Pour le étudiantes et les étudiants LGBTQIA+ :** il s'agit de leur faire prendre conscience qu'ils sont visibles, et de les accompagner dans l'identification des conditions nécessaires à un environnement académique et professionnel réellement inclusif et épanouissant.
- **Pour les établissements d'enseignement supérieur :** l'enjeu est de mieux comprendre les besoins et attentes des étudiantes et des étudiants LGBTQIA+, et de mettre en place les conditions permettant à l'ensemble du personnel, administratif comme enseignant, d'offrir un cadre inclusif, non seulement pour le public étudiant mais aussi pour l'ensemble de la communauté éducative.
- **Pour les employeurs :** il s'agit de les aider à saisir les attentes spécifiques des jeunes diplômés, qu'ils soient LGBTQIA+ ou non, et de renforcer leurs politiques d'inclusion, en veillant à ce que ces démarches concernent également les stages et les alternances, souvent premières portes d'entrée dans le monde du travail.



Focus sur les pratiques des écoles d'ingénieurs dans la mise en place de dispositifs de lutte et de prévention des VSS

cdefi
Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs

Focus sur l'enquête de la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI)

En 2025, la CDEFI a lancé une enquête auprès de ses écoles d'ingénieurs membres dans le but de recenser les bonnes pratiques des écoles d'ingénieurs dans la mise en place de dispositifs de lutte et de prévention des VSS.

57 écoles d'ingénieurs ont répondu à l'enquête :

- **52,6% des écoles interrogées ont intégré explicitement les HVSS (harcèlement et violences sexistes et sexuelles) dans leur règlement intérieur.**
- **21% des écoles ont intégré un paragraphe spécifique sur les HVSS dans leurs conventions de stage et conventions d'apprentissage.**
- **Parmi les 57 écoles interrogées, 16 écoles sensibilisent obligatoirement tous les étudiants primo-arrivants aux VSS souvent via des séances de théâtre forum.**

Au sein des écoles de la CDEFI, certains retours dénotent des progrès notables sur les pratiques des établissements dans la mise en place de dispositifs de lutte et de prévention des VSS :

« La cellule égalité-diversité et ses activités sont bien identifiées. L'évolution des signalements depuis la mise en place de la procédure laisse penser que les élèves font confiance à la cellule et que les comportements de la communauté étudiante évoluent de manière positive. »

D'autres établissements évoquent des efforts à poursuivre : *«Les élèves sont sensibilisés aux questions d'égalité, parité, diversité de manière très hétérogène. Il reste des stéréotypes de genre bien ancrés contre lesquels des efforts sont encore à fournir»*

2

AXE 2 : UN RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE SIGNALEMENT ET DE LEUR FONCTIONNEMENT

Mesures de l'axe 2



1.

Mettre en place un dispositif de signalement structuré, pérenne et visible



2.

Renforcer l'accompagnement du ministère auprès des établissements pour le traitement des situations de VSS



3.

Engager des réflexions et proposer des mesures efficaces pour accompagner les usagers des formations de santé



4.

Créer un relais entre les dispositifs et les structures nationales d'accompagnement des victimes



5.

Faire remonter les données sur les saisines des dispositifs



6.

Accompagner la structuration de services sur les questions d'égalité et de lutte contre les VSS au sein des établissements de l'ESR



7.

Élaborer des documents de référence destinés aux établissements pour la prévention et la prise en charge des situations de VSS



8.

Travailler sur les interfaces entre la prise en charge disciplinaire au sein de l'établissement et la plainte pénale

Principales réalisations

Dès novembre 2021, **la mission permanente VSS de l'Inspection générale de l'Education, du Sport et de la Recherche (IGESR)** est créée, avec la nomination d'une inspectrice et d'un inspecteur référents. Elle a pour rôle d'assurer une veille, de développer une expertise et d'accompagner les établissements dans la prévention des VSS, la mise en place et le renforcement des dispositifs de signalement ainsi que des suites procédurales. Elle a développé des modules de formation, notamment sur les enquêtes administratives.

En complément, **des ressources et outils pratiques** sont développés par le ministère et mis à disposition de toute la communauté étudiante comme la **cartographie des dispositifs locaux d'écoute et de signalement ou le guide sur le traitement des signalements à destination des gouvernances d'établissements.**

Pour développer une meilleure prise en charge et orientation des victimes, des **partenariats nationaux** sont mis en place avec la Fédération France Victimes et la FNCIDFF.

En 2021 puis en 2022, sont lancés deux appels à projets pour soutenir les établissements dans le renforcement des actions de lutte contre les VSS, et plus particulièrement des dispositifs d'écoute et de signalement, avec au total 91 projets lauréats et une enveloppe totale de 1 750 000 €.

Fin 2023, le ministère lance **la CNAé, une plateforme nationale d'écoute et de signalement ouverte à l'ensemble de la communauté étudiante**, complémentaire aux dispositifs locaux des établissements.

En 2024, une **nouvelle stratégie de déconcentration de l'action publique** est engagée par le renforcement de l'échelon régional. Le ministère annonce alors la **création de 37 postes dédiés à la lutte contre les VSS et à la vie étudiante** dans les 18 rectorats de région académique, afin d'accompagner et d'appuyer les politiques d'établissements au plus près du terrain.

Par ailleurs, **la loi du 31 juillet 2025 relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur** renforce le cadre juridique applicable. Elle prévoit notamment la mise en place d'un dispositif de signalement des faits d'antisémitisme, de racisme, de discrimination, de violence et de haine au sein des EPCSCP (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) et des EESPIG (établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général), dont le fonctionnement est assuré par la mission «égalité et diversité». Elle renforce par ailleurs le volet disciplinaire, en élargissant la liste des fautes aux faits discriminatoires, de violence et de harcèlement, en prévoyant l'obligation de formation des membres des sections disciplinaires et une meilleure information des victimes tout au long de la procédure. Enfin, la création de sections disciplinaires régionales communes, présidées par une ou un juge administratif, vise à améliorer les conditions de traitement des procédures disciplinaires dans l'enseignement supérieur.

La création de la Mission permanente VSS de l'IGESR en 2021

Contexte et enjeux :

La mission permanente VSS de l'Inspection générale de l'Education, du Sport et de la Recherche (IGESR) a été créée dans le cadre de ce plan, qui prévoit la nomination de deux inspecteur et inspectrice référents sur les VSS, afin d'assurer la veille et le suivi sur ces sujets et d'accompagner les établissements (lettre de mission du 25 novembre 2021).

NB : la mission ne prend pas en charge le traitement des situations individuelles qui demeurent de la compétence des établissements.

L'objet de la mission permanente IGESR sur les VSS - Lettre de mission du 25 novembre 2021 et de désignation du 26 novembre 2021

Assurer un rôle de veille, d'appui, de conseil et de suivi des établissements en ce qui concerne :

- La prévention des VSS au sein des établissements ;
- La mise en place et le renforcement des dispositifs d'écoute, de signalement, d'accompagnement et de traitement des situations de VSS ;
- Le renforcement des suites procédurales de ces situations (enquêtes administratives, procédures disciplinaires et judiciaires et leur articulation) avec des enquêtes.

Apporter les éclairages requis pour la mise en œuvre du plan national d'action :

- Membre du comité de pilotage du plan national
- Participation aux réunions du réseau interministériel des dispositifs de signalement
- Etroite relation avec la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (apport d'expertise, accompagnement des personnes chargées de mission VSS des rectorats via l'animation de formations et la supervision d'enquêtes administratives, etc.)

Contribuer à l'évaluation du plan national d'action.

Mission permanente VSS de l'IGESR - actions de formation

Depuis 2023, **une vingtaine d'actions de formation ont été dispensées par la mission permanente rassemblant un total d'environ 2 462 personnes :**

- En 2022 : 9 actions de formation
- En 2023 : 10 actions de formation ;
- En 2024 : 9 actions de formation, dont 3 auprès des chargées et chargés de mission VSS et bien être étudiant en rectorat ;
- En 2025 : 6 actions de formation, dont 2 ont été dispensées auprès des chargées et chargés de missions VSS & vie étudiante des rectorats.

Deux modules distincts ont été créés par la mission avec un support adapté :

» **Un module complet de conduite d'enquête** « pas à pas » d'une durée de 6 heures (principalement au format webinaire) ;

» Un module « décideurs » de 3 h destiné **à éclairer la prise de décision une fois une enquête réalisée et un rapport remis** (principalement au format webinaire).

Elle assure également de nombreuses présentations et communications sur le rôle de la mission auprès de divers instances et structures (directions ministérielles, séminaires de conférences d'établissements...)

Mission permanente VSS de l'IGESR - conseils et accompagnement

Depuis octobre 2021, **près de 200 sollicitations cumulées**, portant principalement sur :

- l'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur ;
- des échanges avec les rectorats, associations nationales, CNOUS/Crous, directions ministérielles, juridictions ;
- des consultations thématiques, notamment sur les VSS dans les CPGE,
- la contribution aux travaux législatifs et réglementaires relatifs à la loi du 31 juillet 2025 relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur.

Les demandes sont variées (questions juridiques, conseils sur le choix du dispositif de signalement, information sur un signalement, réunion d'informations, formation sur les enquêtes internes, la mise en œuvre de l'article 40 du code de procédure pénale, articulation entre les procédures disciplinaires et judicaires...) ;

Selon les situations, une intervention ponctuelle ou un suivi par la mission sont assurés.



Contribution aux recommandations du Rapport au Gouvernement sur les violences sexistes et sexuelles sous relation d'autorité ou de pouvoir (septembre 2024)

Le dispositif national de la CNAE - création en 2023

Historiquement dédiée aux étudiantes et étudiants des filières de santé, médicales et paramédicales, la « Coordination nationale d'accompagnement des étudiantes et étudiants » (Cnaé) s'élargit fin 2023 désormais à l'ensemble des filières.

Financé et organisé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, ce service permet à chacun et chacune d'être accompagné **en cas de situation de mal-être**.

Opérée par l'association « En Avant Toutes », **une ligne d'écoute professionnelle, gratuite et confidentielle** a été mise en place (**30 40** – nouveau numéro depuis juin 2026).

Des professionnels (psychologues, travailleuses sociales ou juristes) répondent aux questions, assurent une écoute bienveillante et orientent, si besoin, vers les ressources adéquates.

Les étudiants et étudiants déclarant être victimes de violences et de VSS sont systématiquement **orientés vers les dispositifs d'écoute et de signalements locaux**, au sein de leurs établissements

La Cnaé a également la possibilité de **formaliser des signalements**, ensuite réorientés vers les cellules des établissements, en coordination avec le ministère et le rectorat de région académique.

La CNAE en chiffres clefs - de son lancement en octobre 2023 à fin 2025

5 515 sollicitations prises en charge
- 82% d'appels
- 18% de mails

Orientation principales :
- Cellules d'écoute et de signalement des établissements (**1 279**)
- Structures de soin (**1203**)

44 signalements
réalisés par la CNAE dont 9 pour des faits de VSS



Chargées et chargés de mission en rectorat : une nouvelle échelle de coopération

A l'occasion des deux ans du plan national d'action, le ministère a souhaité renforcer l'accompagnement des établissements dans la lutte contre les VSS, en passant à une nouvelle échelle de coopération entre les acteurs. Dès 2024, 37 postes sont financés par le ministère et affectés au sein des 18 rectorats de région académique, pour accompagner et appuyer les politiques d'établissements en matière de lutte contre les VSS et de bien-être étudiant.

Pourquoi l'échelon des régions académiques ?

- Succès de **l'expérimentation menée en région Nouvelle-Aquitaine**, où une quinzaine d'agents volontaires au sein du rectorat ont été formés par l'IGESR à la conduite d'enquêtes administratives internes : ces agents sont mis à la disposition des établissements du territoire pour superviser ou réaliser (selon les besoins) les enquêtes internes diligentées à la suite de signalements de VSS.
- L'échelon des rectorats permet, sur un même territoire, d'appuyer les besoins de l'ensemble des **établissements publics et privés**, d'assurer un **maillage territorial solide**, la **cohésion** et l'**homogénéité** des pratiques et de garantir **l'objectivité** et la **transparence** des procédures en **externalisant** la supervision d'une partie du traitement de ces situations.

Ces 37 postes s'organisent autour de 2 types de missions :

- **l'appui aux établissements** dans la mise en œuvre et le suivi des procédures de traitement des situations de VSS, ainsi que dans la remontée des données de signalement,
- **l'articulation des actions de vie étudiante sur le territoire** (en lien avec les Crous, les établissements et les collectivités, etc.)...

Objectifs :

- Répondre à l'**augmentation des signalements** de VSS.
- **Renforcer la confiance** de la population étudiante dans les dispositifs existants.
- **Harmoniser les pratiques** sur l'ensemble du territoire pour garantir objectivité et transparence



Chargées et chargés de mission en rectorat : répartition territoriale et périmètre des missions

Les 37 postes ont été répartis entre les 18 régions académiques du territoire, proportionnellement à leur taille, au nombre d'établissements implantés et au nombre d'étudiantes et étudiants. Ils n'ont pas vocation à se substituer à l'action et à la responsabilité des établissements en matière de traitement des VSS, mais bien à venir appuyer leurs politiques et leurs procédures, selon leurs besoins et sur la base des dispositifs existants.

Plusieurs constats remontés par les acteurs de terrain :

- **Hétérogénéité** entre les établissements (moyens, taille, statuts) dans la lutte contre les VSS
- **Manque de moyens** humains pour diligenter les enquêtes administratives internes

Pour pallier ces difficultés, les postes dédiés à la lutte contre les VSS ont pour vocation de :

- Superviser et/ou participer à la conduite **d'enquêtes administratives** internes
- **Coordonner la formation** des personnels en charge de la lutte contre les VSS
- Coordonner les réseaux d'acteurs existants et garantir un **maillage territorial** (établissements, Crous, associations, collectivités, parquets, services de police et de gendarmerie, etc.)
- **Diffuser et partager les bonnes pratiques** avec les autres acteurs des rectorats portant des missions similaires dans l'enseignement secondaire

Les équipes des rectorats sont également en appui sur :

- **Le relais des alertes signalées au niveau national** par les services du ministère et/ou par la Cnaé : le rectorat joue alors un rôle de réorientation vers les dispositifs des établissements et de suivi de la réponse apportée au niveau local.
- **La remontée des signalements** au sein des établissements

Soutien du ministère à l'élaboration de partenariats entre les établissements et les parquets

Afin de mieux articuler la procédure disciplinaire et la procédure pénale, qui font souvent l'objet de confusion, et la prise en charge des victimes, le ministère soutient la mise en place de **conventions de partenariat** entre les établissements, les parquets et les associations d'aide aux victimes, ainsi que d'autres acteurs institutionnels (Crous, département, préfecture, etc.).

Ces conventions ont vocation à :

- **garantir un accompagnement juridique et psychologique** adapté aux victimes de VSS (personnels et communauté étudiante) ;
- **assurer une réaction coordonnée et efficace** de l'établissement (ou du Crous) dès la connaissance de faits présumés de VSS susceptible de constituer un délit ou un crime particulièrement grave.

Ces conventions se déploient :

- à **l'échelle des établissements** (La Rochelle Université, Nantes Universités, Université Grenoble Alpes, etc.) ;
- à **l'échelle régionale**, grâce à l'appui des chargées et chargés de mission VSS en rectorat (Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, etc.).
- Le **partenariat avec la Fédération France Victimes** facilite également la structuration de ces partenariats.

Un partenariat avec la Fédération France Victimes pour mieux outiller les associations locales et accompagner les victimes

Pour **renforcer l'accompagnement des étudiantes et étudiants victimes et consolider la coordination entre les associations locales et les établissements,** le ministère a signé, dès 2024, un partenariat avec la Fédération France Victimes. Cette dernière, qui fédère 130 associations d'aide aux victimes d'infractions pénales réparties sur l'ensemble du territoire, a pu déployer des actions structurantes, parmi lesquelles :

- **un webinaire national à destination du réseau France Victimes** : organisé fin 2024 il visait à renforcer les connaissances des associations du réseau sur les spécificités des violences en milieu académique et sur les modalités de coopération avec les établissements afin de favoriser une meilleure prise en charge des victimes.
- **une convention-type** : destinée à encadrer les relations entre les établissements de l'ESR et les associations d'aide aux victimes. Elle vise à renforcer la cohérence des pratiques, clarifier les rôles de chacun et faciliter la mise en œuvre de collaborations structurées au bénéfice des victimes.

La roue des situations et le kit d'appropriation de Mémo de Vie pour les professionnels de l'ESR

- **La roue des situations professionnelles** est un outil créé avec les acteurs de l'ESR. Elle aide les professionnels à identifier leur rôle face aux VSS et l'utilité de Mémo de Vie à travers six étapes : accueillir, écouter, orienter, signaler, enquêter et accompagner. L'outil précise quand et comment proposer Mémo de Vie afin de sécuriser leur parcours.

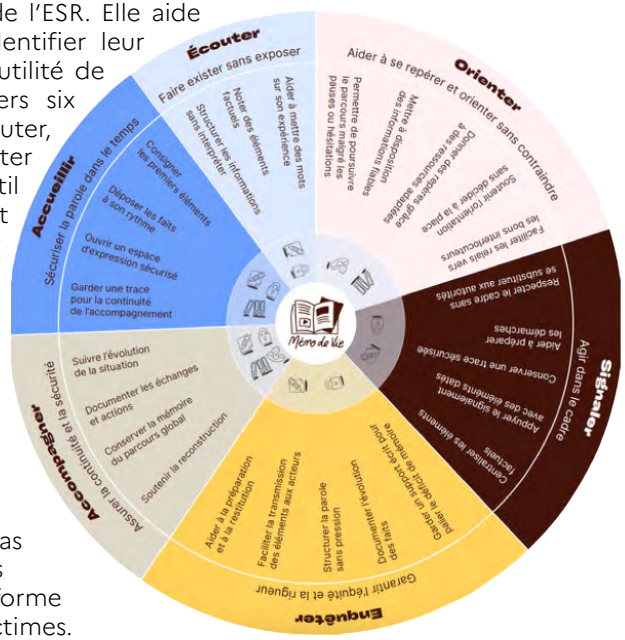

- **Le kit d'appropriation** est un guide pratique destiné à la communauté professionnelle de l'ESR : il explique les enjeux des VSS et détaille les cas d'usage et les avantages d'utilisation de la plateforme Mémo de Vie par les victimes.

Un partenariat avec la FNCIDFF pour renforcer les liens entre les établissements et les antennes locales d'accompagnement des victimes

Dans le cadre du partenariat engagé en 2023 avec le Ministère, la FNCIDFF (Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) a créé un poste de conseillère technique dédié à l'ESR. Ce partenariat a notamment permis :

Le recensement et diagnostic des actions et besoins des associations locales du réseau dans leurs liens avec les établissements de l'ESR en 2024

La création d'une mallette à outils à destination du réseau pour leurs interventions dans l'enseignement supérieur

Organisation de 2 journées thématiques à destination du réseau des CIDFFF à Paris en janvier 2025 à Paris, « Comment lutter efficacement contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur ? « et « Éducation au consentement : concevoir et animer des actions pédagogiques auprès des étudiant.e.s «

La création et diffusion d'un référentiel sur les VSS dans l'ESR à destination du réseau des CIDFF (contexte, cadre légal, bonnes pratiques...)

La création d'un groupe de travail dédié aux actions portés au sein de l'ESR au sein de la fédération dès 2024

Des communications à destination des établissements sur la FNCIDFF et leurs associations locales et notamment la présence d'un stand dédié à la journée des chargées de mission égalité et diversité organisée à Angers en 2025

Ce partenariat a permis de renforcer le lien entre les associations locales et les établissements de l'ESR, ainsi que l'accompagnement des victimes de VSS. Il contribue à favoriser l'émergence d'actions structurantes au sein des établissements de l'ESR (sensibilisation, permanences d'écoute, formations spécifiques).

Soutien du ministère à des projets d'établissements afin d'accompagner les actions de prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Deux appels à projets nationaux à destination des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont été lancés en 2021 et en 2022 pour soutenir les établissements dans le renforcement des actions de lutte contre les VSS, et particulièrement des dispositifs d'écoute et signalement.

Une **cartographie des initiatives** mises en œuvre par les établissements lauréats de l'appel à projets 2021 a été mise en ligne sur le site du ministère.

Elle présente un résumé de chacun des projets menés, ainsi que des liens vers les éventuels livrables qui ont été formalisés. Cette cartographie garantit la transparence et l'accessibilité des initiatives financées, tout en favorisant la mutualisation des ressources et des bonnes pratiques entre les établissements.

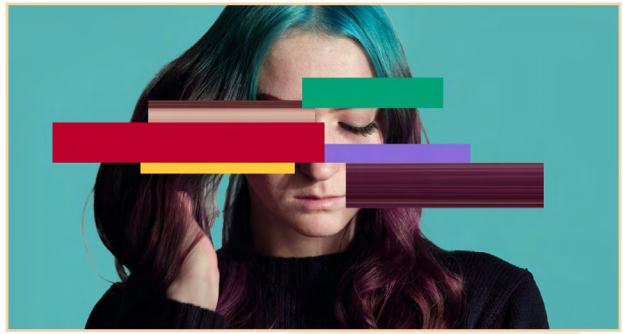

Chiffres clés

- 2021 : 90 candidatures à l'appel à projets, **49 lauréats, 750 000 euros de subvention.**
- 2022 : 98 candidatures à l'appel à projets, **42 lauréats, 1 000 000 euros de subvention.**
- Total : 188 candidatures aux appels à projets, **91 lauréats, 1 750 000 euros de subvention.**

Exemples de projets d'établissements financés dans le cadre des appels à projets

Une exposition itinérante sur les violences sexuelles et sexistes par l'Université de Bordeaux

L'Université de Bordeaux a organisé une série d'exposition itinérante sur les différents campus universitaires dans le cadre de l'appel à projet du ministère qu'elle a remporté en 2021. Ces expositions mettent en avant :

- 11 affiches style bande-dessinée de mise en situation de VSS : L'université a fait appel à un collectif de dessinateurs et dessinatrices pour mettre en scène des situations de la vie quotidienne dans l'enseignement supérieur sous forme de BD, afin de définir ce qui relève du harcèlement, de l'agression, et ce qui justifie (ou non) de solliciter la cellule ;
- 1 alertomètre : Sur le modèle du violentomètre, mis en place en 2018 par le Centre Hubertine Auclert, l'établissement a créé un «alertomètre» afin de présenter des situations de relations professionnelles ou entre étudiants/enseignants et montrer graduellement lorsqu'une situation peut devenir violente, problématique ou dangereuse. Cet outil a ensuite été diffusé et affiché dans les lieux de passage…

- L'université a élaborée, avec le service interne de documentation, une **liste de 19 ouvrages scientifiques et ludiques portant sur la prévention et lutte contre les VSS** à mettre à disposition dans les 38 bibliothèques de l'Université de Bordeaux. Ces ouvrages ont été mis en avant à l'occasion des dates clé : 8 mars, 25 novembre…



Le projet de l'Université de la Nouvelle Calédonie : Des logements d'urgence temporaire et Traitements des Exactions

Afin de développer l'aide aux personnes vulnérables de manière concrète, le projet a proposé un hébergement d'accueil **temporaire** afin de réagir aux situations d'urgences.

Il a abouti à l'ouverture d'un lieu d'hébergement d'urgence, le Falemoe, **sur le campus de Nouville**. Cette implantation au sein du campus de Nouville permet un lien direct avec les cellules d'écoute, les services médicaux et les services sociaux déjà en place sur le campus. L'accompagnement des victimes est assuré par les services d'assistance de la Maison de l'Etudiant (MDE).

Le projet a également permis **la formation des personnes référentes** par composantes, pour mieux identifier et orienter les victimes et les témoins.



Une approche unifiée de la lutte contre les VSS au sein de la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP)

En 2021, la CIUP a lancé plusieurs initiatives de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

La rédaction d'un protocole de signalement et de traitement des VSS

Ce protocole avait pour objectif de rappeler le cadre juridique, mettre à la disposition des victimes et témoins une cellule d'écoute avec une adresse mail dédiée, ainsi que de mettre en place une cellule d'enquête interne et de définir le cadre des sanction disciplinaires.

La formation des directeurs/directrices de maisons et des personnes intervenantes auprès des résidents

Mise en place d'un cycle de formation entre juin et octobre 2021 pour les directeurs et directrices de maisons et des personnels sur le cadre légal, la prévention et le traitement des VSS.

Une campagne de communication et de sensibilisation à destination des résidents

- Documentaire-fiction autour du thème du consentement « La zone grise du Consentement »
- Campagne d'affichage bilingues en relation avec des situations quotidiennes de VSS dans le but d'informer les résidents et l'ensemble du personnel sur ce que sont les VSS.

Un guide d'information sur les VSS du Réseau des IEP

Les neuf Instituts d'Etudes Politiques de région ont réalisé en 2023 un guide d'information sur les violences sexuelles et sexistes (VSS) **à destination des élèves, français et internationaux, et de l'ensemble des personnels - enseignants permanents et vacataires, administratifs, techniques, de bibliothèque. Ce guide est également disponible en anglais.**



Somaire du guide

1. Les différents types de violences sexistes et sexuelles
2. J'ai besoin d'aide
3. Je suis témoin
4. Je suis la personne alertée
5. Je suis la personne mise en cause
6. Comment effectuer un signalement ?
7. Rôles et responsabilités des Sciences Po
8. Les différentes procédures
9. Quelques contacts utiles

Enquêtes menées par les établissements de l'ESR

Les appels à projets ont également permis de financer des enquêtes menées par les établissements de l'ESR afin d'identifier l'ampleur des VSS sur leur territoire et recenser les besoins de la population étudiante et des personnels dans leur périmètre d'action.

Nantes Université

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Nantes Université - «Enquête sur le cadre de vie durant le temps des études et exposition aux VSS»

Nantes Université a lancé cette enquête quantitative dans l'objectif d'identifier l'ampleur et le contexte des VSS et de sensibiliser les étudiantes, étudiants et personnels. L'enquête a porté sur les violences vécues par la population étudiante dans le cadre universitaire mais aussi au-delà. Le questionnaire a été diffusé à partir du 17 janvier 2023 et durant deux mois.

Avec plus de 5 000 réponses complètes et exploitables (soit un taux de 12,4%) provenant des différentes catégories socio-démographiques de la population étudiante de Nantes Université, cette enquête a permis de réaliser un diagnostic des situations de violences vécues par la population étudiante de l'établissement.

Université Clermont Auvergne - Enquête JEDIS (Justice, Egalité, Diversité, Solidarité)

Le baromètre sur les violences sexistes et sexuelles et discriminations au sein de la communauté universitaire de Clermont Auvergne a été porté auprès de 5 établissements d'enseignement supérieur et de recherche rassemblant près de 50 000 personnes cibles (population étudiante et personnels).

Menée à l'automne 2023 et avec plus de 4 864 participantes et participants, l'enquête avait pour objectif d'évaluer la situation sur le territoire afin de pouvoir construire un plan de sensibilisation adapté aux besoins des usagers et personnels, en prenant en compte les spécificités de chacun et de renforcer les dispositifs de signalement. Elle a également permis de sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire aux violences sexistes et sexuelles et de communiquer sur les dispositifs d'écoute.

Création de réseaux d'établissements expérimentaux

Le ministère a soutenu la création de réseaux d'établissements expérimentaux sur les sites de Lyon-Saint-Etienne et de Caen-Normandie. L'objectif était d'accompagner ces établissements dans la mutualisation de leurs politiques d'égalité et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles :

Lyon-Saint-Etienne

Les 28 établissements du site de Lyon-Saint-Etienne ont travaillé conjointement en 2022-2023 sur un plan de sensibilisation et de formation à grande échelle, visant à permettre un engagement collectif et harmonisé dans la prévention et la lutte contre les VSS et les discriminations. Pour cela, des formations ont été menés à destination des écoles doctorales, des dispositifs d'écoute et de signalement et des sections disciplinaires.

Caen-Normandie

Les établissements du site de Caen-Normandie, ont quant à eux porté un projet visant à sensibiliser aux questions d'égalité, d'inclusion et de lutte contre les discriminations et à créer une culture commune auprès de la communauté étudiante, tout en initiant une dynamique territoriale et en mutualisant des ressources et des pratiques. Pour cela, les établissements ont organisés et proposés tout au long de l'année 2022-2023 un programme d'activités riche et varié, composé de théâtre-forum,de projections débats, d'expositions, de conférences et de jeux collaboratifs. Au total, ce sont 37 activités ont ainsi pu être déployées, permettant de toucher plus de 850 participantes et participants.

Ressources

Guide relatif au traitement des signalements de violences à destination des gouvernances

Publié en décembre 2024, ce guide à destination de la gouvernance des établissements, est un outil clef pour **maîtriser le cadre réglementaire, juridique et les réflexes essentiels au traitement des situations de violences pouvant être rencontrées au sein des établissements de l'ESR.** Il propose des exemples de bonnes pratiques dans le traitement des signalements de violences qui ne préjuge pas des dispositifs mis en place par les établissements.

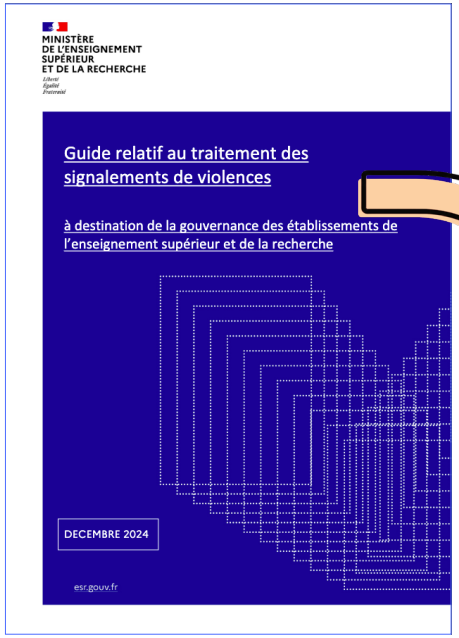

- Les 10 bons réflexes pour traiter un signalement
- Des logigrammes afin de visualiser les procédures
- 30 questions de FAQ relatives :
  - » au recueil des signalements
  - » aux suites données au compte rendu d'entretien
  - » à l'accompagnement des personnes signalantes et des personnes mises en cause
  - » aux dispositions existantes
- + une fiche annexe sur les procédures de traitement des signalements

Guide d'information sur les violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur et la recherche du CLASCHES

Initialement publié en 2014 avec le soutien du ministère, le guide du CLASCHES intitulé **« Le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche. Guide pratique pour s'informer et se défendre »** a fait l'objet de plusieurs actualisations. Grâce aux conventions conclues avec l'association CLASCHES, une **quatrième édition actualisée** du guide a été **publiée en 2023**.

- Ce guide propose des **informations** ainsi que des **outils juridiques et pratiques** pour mieux comprendre le harcèlement sexuel et les autres violences sexuelles et sexistes, les dénoncer et les combattre.
- La quatrième édition du guide élargit le propos du CLASCHES à **l'ensemble des violences sexuelles et sexistes** en réponses aux sollicitations croissantes de l'association sur des cas d'agressions sexuelles et de viol, alors que les précédentes versions étaient centrées sur le harcèlement sexuel. Il s'adresse à la communauté étudiante et aux personnels.
- Une **traduction du guide en anglais** : en 2022, le guide a été traduit et mis en ligne à la rentrée universitaire 2022.
- Le guide dans sa version papier a été distribué à hauteur de **1 500 exemplaires** depuis début 2023.



5 chapitres clefs

1. Qu'est-ce que les violences sexuelles et sexistes ?
2. Les violences sexuelles et sexistes dans l'ESR
3. Faire face
4. Vers qui se tourner ?
5. Quelles sont les procédures ?

3

AXE 3 : UNE COMMUNICATION RENFORCÉE : PRÉVENIR, SE SENTIR CONCERNÉ, MIEUX CONNAÎTRE

Mesures de l'axe 3



1

Communiquer sur l'existence et le fonctionnement des dispositifs dans chaque établissement



2

Mettre à disposition une cartographie nationale des dispositifs de signalement et des initiatives des établissements sur les VSS



3

Communiquer au niveau national sur les VSS dans l'ESR

Principales réalisations

Le **développement d'une communication au niveau national est indispensable à la construction d'une culture commune en faveur de la lutte contre les VSS** dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Dans ce cadre, l'action du ministère s'est d'abord structurée autour d'une communication sur l'existence et le fonctionnement des dispositifs d'écoute et de signalement des établissements, rendus obligatoires depuis 2019 (article L.135.6 du Code général de la fonction publique), afin de garantir à chaque victime un accès à l'écoute et au traitement de sa situation. **Une cartographie de ces dispositifs** est ainsi mise à disposition depuis 2017, régulièrement actualisée et largement diffusée auprès de la communauté de l'ESR. Cette cartographie renforce la lisibilité des dispositifs existants et facilite l'orientation des victimes et des témoins.

Au-delà des communications sur les dispositifs, le ministère a également développé des actions visant à faire évoluer les normes et les pratiques, notamment par la promotion de la culture du consentement. **La campagne « Sans Oui, c'est interdit »**, lancée en 2022 en partenariat avec l'association Sexe et Consentement, s'inscrit dans cette démarche. Largement relayée dans les établissements et sur les réseaux sociaux, elle sensibilise la communauté de l'ESR à l'importance du consentement dans les relations. Elle a été actualisée pour l'année universitaire 2024-2025.

Le ministère s'appuie également sur des **partenaires associatifs et institutionnels** afin de renforcer la visibilité des enjeux liés aux VSS et des dispositifs existants, en particulier auprès du public étudiant. Des supports de sensibilisation adaptés aux réalités de terrain ont ainsi été produits et diffusés (campagne « Changeons les règles » de la FNCIDFF, tournée « Comment on s'aime » de l'association En Avant Toutes). Soutenues par le ministère, ces initiatives constituent souvent un premier point d'entrée pour les étudiantes et étudiants, et contribuent à une meilleure connaissance des enjeux, et des dispositifs, nationaux comme locaux.

Enfin, compte tenu de l'exposition accrue des personnes LGBTQI+ aux violences et discriminations, des **outils de sensibilisation spécifiques** ont également été financés et mis à disposition des établissements (ex: la boite à outils de la CPED et de la Chaire LGBTQI+, financée en 2025 et diffusée en 2026).

Une cartographie en ligne des dispositifs d'écoute et de signalements des établissements

Contexte

- **Obligation légale issue de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique** (article L135-6 du Code général de la fonction publique) : tous les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche doivent mettre en place un dispositif de signalement des actes de violences, discriminations, harcèlements et agissements sexistes pour leurs personnels.

- **Renforcement de cette obligation avec la loi du 31 juillet 2025 relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur** qui prévoit la mise en place d'un dispositif de signalement qui couvre plus largement les faits d'antisémitisme, de racisme, de discrimination, de violence et de haine, au sein des EPCSCP et des EESPIG, à destination des personnels et des usagers/usagères, dont le fonctionnement est assuré par la mission égalité et diversité (article L719-11 du Code de l'éducation)

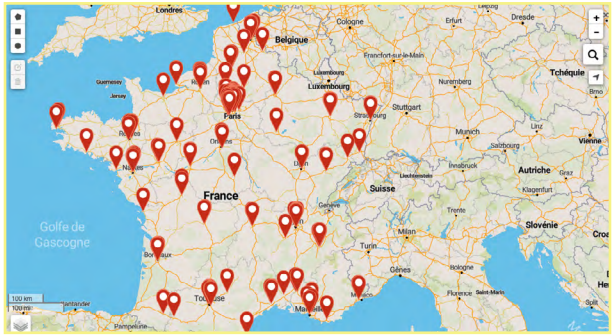

Mise en ligne depuis 2017 par le ministère, elle répertorie 203 dispositifs d'écoute et de signalements.

La cartographie est disponible sur :

- La plateforme open data de l'enseignement supérieur et la recherche
- Le site esr.gouv
- Le site etudiant.gouv.fr

Actualisation :

Mise à jour en continu, en collaboration avec les conférences d'établissements et les chargées de mission VSS en rectorat de région académique

La campagne nationale de communication sur le consentement #SansOuiCestInterdit

Une **campagne nationale de communication sur la notion de consentement sexuel** a été lancée en **octobre 2022**. Afin de construire cette campagne, le ministère s'est rapproché de **l'association** [Sexe & Consentement](), forte de son expérience de terrain et des nombreuses actions de formation et de sensibilisation réalisées auprès de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis plusieurs années. Cette campagne a été mise à disposition de toutes et de tous : les établissements publics et privés d'enseignement supérieur sont invités à s'en saisir et à la faire vivre dans leur enceinte, en lien avec les associations étudiantes et l'ensemble de leur communauté.

La campagne visait à :

- **Interpeller, questionner et sensibiliser le public étudiant** ainsi que la communauté universitaire au sens large, à la notion de consentement
- **Construire et promouvoir une culture du consentement**
- **Alimenter la dynamique du réseau des missions égalité** en accompagnant leurs actions.



La campagne se présente sous deux formats :

1

Campagne d'affichage et de formation : un [kit de communication]() dématérialisé composé d'un jeu d'affiches, de cartes ou flyers, d'une déclinaison de supports adaptés pour les réseaux sociaux et d'une distribution de préservatifs en 2022 :

- **Un kit de communication** pour chaque établissement avec des affiches imprimées dont 1 personnalisable et **2 000 cartes postales qui incluent des messages positifs** avec une définition du consentement sexuel et un QR code.
- **Distribution de 15 000 préservatifs notamment à destination des établissements via les missions égalité avec des mentions relatives au consentement inscrits sur les emballages en 2025 en partenariat avec Sexe et Consentement** (Ex : « Sans oui, c'est non», «se dire oui »).
- **Un mémento pour permettre aux établissements de s'approprier la campagne :** événements autour de sa diffusion, liens vers les ressources utiles et vers le site de Sexe & Consentement.
- **3 500 personnes formées lors d'ateliers autour du consentement** dont 3400 étudiantes/ étudiants et 100 membres du personnel.

Le kit a été diffusé dans tous les établissements d'ESR sous tutelle du MESRE (environ 200 établissements dont les CROUS, les bibliothèques universitaires, les restaurants universitaires, etc.)



2

Une opération de communication en partenariat avec Konbini et co-construite avec l'association Sexe & Consentement diffusée sur les réseaux sociaux et sur le site de Konbini, ainsi que sur ceux du MESRE. Elle est composée de deux vidéos (conseils et témoignages) et d'un quizz Instagram :

- **Interviews croisées de 4 étudiantes et étudiants en études supérieures autour de la notion de consentement sexuel.** Les étudiantes et étudiants s'interrogent sur la signification de la notion de consentement, sa place en soirées, comment faire comprendre que c'est non etc.
- **Vidéo incarnée par Ivan Berquiez, psychiatre à l'Association Sexe et Consentement, qui aborde les notions de violences sexuelles sur les campus.** En particulier, sont abordés les thèmes de la zone rouge des 3 premiers mois en études supérieurs, les idées reçues sur le viol et les conséquences, les soirées étudiantes et les substances aggravantes, les rapports de forces face au consentement ainsi que les solutions pour écouter et respecter les limites. Ce contenu a pour but d'alerter, éduquer et conseiller les étudiantes et étudiants.

Cette campagne a rencontré un franc succès, avec **3,5 millions de vues** sur les réseaux sociaux six mois après son lancement en 2023. Elle a été redéployée en 2024, avec un focus sur les milieux festif puis en 2025.



La campagne de sensibilisation de la FNCIDFF « Violences sexistes et sexuelles : Changeons les règles ! »

Dans le cadre de son partenariat avec le MESRE, la Fédération nationale des CIDFF a lancé une campagne de sensibilisation aux VSS destinée aux étudiantes et étudiants à la rentrée universitaire 2025. **L'objectif est de mieux identifier ces violences et les ressources disponibles, d'encourager l'empouvoirement du public étudiant (victimes et témoins), et d'aborder des thématiques variées (relations intimes, milieu festif, relations professeur/étudiant).**

Le site Violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur, changeons les règles, destiné à la population étudiante, propose des informations clefs, des ressources pour appréhender les VSS dans l'ESR et accompagner et orienter témoins et victimes.

Un kit de communication, téléchargeable sur vss-changeonslesregles.fr, propose des affiches personnalisables, des visuels pour les réseaux sociaux, des stickers, et des vidéos en motion design.

La campagne inclut également un **jeu de sensibilisation composé de 52 cartes, 7 cartes spéciales et une notice, conçu pour aborder les violences sexistes et sexuelles de manière participative et interactive.** Chaque carte propose une question et une réponse, permettant d'animer des discussions en groupe, dans un cadre professionnel (avec des intervenants CIDFF) ou en autonomie par les étudiantes et étudiants. Ce jeu, pensé comme le cœur de la campagne, sert de base aux autres supports de communication et favorise une approche ludique et pédagogique de la prévention : *« C'est un super outil, il fonctionne très bien à la fois auprès des étudiantes et étudiants et des partenaires. Les cartes permettent vraiment de générer du débat et de l'échange, notamment sur les stands, et d'échanger avec les jeunes hommes autant qu'avec les jeunes femmes. »* - CIDFF Alpes maritimes





Communiquer sur les dispositifs de lutte contre les VSS avec l'association En Avant Toute(s)

Dans le cadre du partenariat avec l'association En Avant Toutes, des actions ont été mises en place pour «aller vers» le public étudiant, dans le but de créer des espaces d'échanges sans jugement, de sensibiliser sur les VSS et de faire connaître l'ensemble des dispositifs nationaux et locaux existants.

Le lancement d'une tournée de l'égalité par l'association En Avant Toutes

En 2023, l'association a lancé la tournée nationale « Comment on s'aime » avec pour objectif de créer un relais entre les dispositifs des établissements et les structures nationales d'accompagnement des victimes, dans une démarche d'éducation populaire auprès de la communauté étudiante.

- À travers cette tournée, l'association propose des **ateliers de prévention et de sensibilisation par le jeu, adaptés spécifiquement au public étudiant**. Ces jeux, à la fois individuels et en équipe, sont conçus pour encourager l'échange dans un environnement bienveillant et sans jugement. Grâce à ces moments de partage, les étudiantes et étudiants acquièrent des clés essentielles pour vivre des relations saines et respectueuses.
- **Depuis 2023 et jusqu'en avril 2026, la tournée totalise 53 dates, 5 862 étudiantes et étudiants sensibilisés et plus d'un million du public étudiant atteint.** Il s'agit donc d'une action capable de toucher largement le public étudiant, bien au-delà d'interventions ponctuelles. Après l'intervention de l'association, **91,7 % des étudiantes et étudiants déclarent repartir avec plus de repères pour identifier, nommer ou signaler les violences.**

Une rubrique spécifique «Mes études» sur le site «Comment on s'aime» et l'accès à l'aide via le tchat

L'association En Avant Toutes met à disposition le site et le tchat «Comment on s'aime» , qui constitue une porte d'entrée accessible et complémentaire des dispositifs institutionnels, notamment pour les étudiantes et étudiants hésitant à solliciter directement le dispositif d'écoute de leur établissement.

Dans le cadre du partenariat, **l'association a réalisé en 2022 un large état des lieux des problématiques rencontrées par le public étudiant pouvant amener à des situations de VSS.** En complément l'équipe de l'association s'est formée à l'écosystème de l'ESR, afin de produire du contenu adapté. Ce travail s'est fait en collaboration avec le terrain, notamment les structures étudiantes et les dispositifs d'écoute et de signalement des établissements. Le projet a notamment abouti à **l'ajout d'une rubrique «Mes études» sur le site Comment on s'aime** avec des articles spécifiques sur les problématiques étudiantes («j'ai un problème avec l'alcool» ; "j'ai des souvenirs difficiles qui remontent"). Cette rubrique permet de créer une porte d'entrée vers le sujet des VSS pour le public étudiant.

Anonyme, gratuit et accessible, le tchat permet au public étudiant de s'exprimer en tout confidentialité.

Bilan cumulé 2024–2025 :

- **2 344 bénéficiaires (18-29 ans) accompagnés au total**
- **6 669 tchats réalisés sur la période**
- **14 070 sollicitations enregistrées**



Communiquer sur les violences et les discriminations LGBTQI+phobes

Les violences et discriminations LGBTQI+phobes sont **encore peu visibilisées. De plus, la communication autour des dispositifs d'écoute et de signalement dans les établissements n'inclut pas toujours explicitement ces violences**, bien qu'elles entrent légalement dans le périmètre des dispositifs (cf. questionnaire LGBTI+ MESRE 2025). Afin de mieux prévenir et reconnaitre les violences et les discriminations LGBTQI+phobes, le ministère a soutenu plusieurs initiatives de **création et de diffusion de supports de sensibilisation**, élaborés par des partenaires associatifs et institutionnels spécialisés. L'ensemble de **ces ressources sont à la disposition des établissements de l'ESR.**

La Chaire LGBTQI+ et la CPED ont conçu une boîte à outils de sensibilisation à la lutte contre les LGBTQI+phobies dans l'ESR, à destination de toute la communauté (2026).

Elle contient :

- **un cahier d'activités ludique** pour se sensibiliser et découvrir des moyens d'action contre les LGBTQI+phobies dans l'ESR.
- **4 affiches de sensibilisation** (avec des rappels du droit, la mise en lumière de données scientifiques ou des propositions de moyens d'agir).

Entre 2024 et 2026, dans le cadre des conventions de partenariat avec les associations SOS Homophobie et OUTrans, **des packs de supports de sensibilisation** ont été distribués auprès des établissements (affiches, flyers, brochures...).



4

AXE 4 : VALORISATION DE L'ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTES, ÉTUDIANTS ET PERSONNELS

Mesures de l'axe 4



1

Soutenir les initiatives portées par la communauté étudiante (associations, organisations syndicales étudiantes) et par les personnels



2

Valoriser l'engagement étudiant sur les VSS



3

Engager une réflexion sur les moyens de valoriser la fonction de «mission égalité»

Principales réalisations

Les **initiatives portées par la communauté étudiante et les personnels en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** se sont fortement développées ces dernières années, dans le prolongement du mouvement #MeToo. Elles apportent un nouveau regard, des idées innovantes et **des solutions concrètes pour agir au niveau local**. L'implication des associations et organisations représentatives étudiantes, ainsi que l'engagement des personnels, sont **la pierre angulaire d'un changement institutionnel et d'avancées concrètes**.

Afin de soutenir cet engagement, **deux campagnes d'appels à projets ont été lancées par le ministère en 2022 et 2023**. Au total, **86 projets ont été financés, à hauteur de 870 000 euros**. Ces financements ont permis de déployer des actions de prévention et sensibilisation sur les VSS et les violences LGBTQI+phobes sur l'ensemble du territoire, au plus près des réalités du terrain.

Le ministère a également contribué à valoriser **l'engagement étudiant** dans la lutte contre les VSS, notamment à l'occasion de la 9e journée nationale des missions égalité et diversité (2024), consacrée à l'engagement étudiant. Cette journée a permis de mettre en lumière des bonnes pratiques de collaborations et d'actions entre établissements et associations étudiantes, et d'échanger sur les modalités de valorisation de l'engagement étudiant. Cette journée a également permis de préciser les recommandations émises par la **circulaire du 23 mars 2023 « Engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation »**. Cette circulaire encourage les établissements *« sur financement du FSDIE ou sur financement propre, [à] orienter leur soutien aux initiatives étudiantes vers les objectifs prioritaires du ministère »*, dont la lutte contre les VSS.

Une campagne nationale de financement en soutien des projets portés par la communauté étudiante et les personnels

Le 21 mars 2022, le ministère a lancé une campagne de financement intitulée « Valorisation de l'engagement des étudiantes, étudiants et des personnels dans la promotion de l'égalité et la lutte contre les VSS ». Un appel à projets a ainsi été diffusé au sein des établissements afin de soutenir des projets portés par des associations étudiantes ou des personnels en faveur de l'égalité et de la lutte contre les VSS. Celui-ci a été renouvelé en 2023.

2022	2023
35 projets soutenus sur 45 candidatures pour un montant total de **350 000 euros**.	**51 projets soutenus** sur 67 candidatures pour un montant total de **520 000 euros**.

Parmi les initiatives soutenues, des thématiques phares ont émergé, reflétant des priorités fortes :

- La **formation et la sensibilisation des responsables associatifs et/ou des étudiants et étudiantes** : de nombreux projets portent sur la mise en place de sessions de formation des bénévoles du public étudiant et des responsables associatifs pour appréhender la notion des VSS.

- Certains font aussi appel à la technique du **théâtre-forum pour sensibiliser les étudiantes et étudiants à cet enjeu**, avec par exemple, l'association Senrisque basée à Lyon ou encore l'association des élèves de Centrale Supélec.

- La **prévention des risques notamment pendant les événements festifs** : les associations étudiantes, souvent à l'initiative d'événements festifs, ont été nombreuses à porter des projets de lutte contre les VSS dans ces événements. Parmi ces projets, on retrouve notamment le déploiement de dispositifs tel que le « Angel Shot », qui permet aux personnes de demander de l'aide lorsqu'ils et elles se sentent en danger dans des lieux fréquentés par les étudiants et étudiantes (ex : Association Générale Etudiant.es Midi Pyrénées (AGEMP) ; Fédération des associations étudiantes de Bretagne Occidentale).

La compilation des lauréats est disponible sur le site du ministère.

De nombreux autres projets ont également porté une ambition transversale sur d'autres enjeux vecteurs d'égalité et de promotion du vivre ensemble :

- **L'égalité et la lutte contre les discriminations** : certains projets ont englobé l'enjeu de la lutte contre les VSS dans une dimension d'égalité entre les genres et de lutte contre les discriminations. C'est le cas de BECOMTECH qui porte un projet d'égalité entre les genres dans les filières informatiques notamment, ou encore la Confédération Nationale des Juniors Entreprises (CNJE) qui s'est engagé à mettre en place des actions de sensibilisation sur les VSS avec la construction d'une charte à destination des juniors-entreprises en partenariat avec #JamaisSansElles.

- **Les droits des personnes LGBTQI+** : certaines associations ont adressé spécifiquement les violences et discriminations liées à l'identité de genre et l'orientation sexuelle. C'est le cas de l'Association Nationale des Étudiants Sages-Femmes (ANESF) qui a développé une web-série sur les discriminations subies par les personnes LGBTQI+.

Le comité de sélection des appels à projets composé d'inspectrices/inspecteurs généraux, de conseillères/conseillers scientifiques et de personnels du ministère, a souligné la participation active des associations étudiantes présentes dans les filières de la santé aux appels à projets. Un constat effectué aussi bien au niveau national avec la participation de l'ANESF, la FNEK (étudiants et étudiantes en kiné), l'ANEPF (étudiants et étudiantes en pharmacie) ou encore de l'ANEMF (étudiants et étudiantes en médecine), qu'au niveau local (avec les antennes des étudiants et étudiantes en médecine de St-Étienne et de pharmacie à Lyon).

Exemples de quatre projets financés dans le cadre de la campagne nationale de financement

«Paie Ta Tolérance», jeu de sensibilisation de Gaelis (AAP 2022)

En 2025, la fédération d'associations GAELIS sort Paie Ta Tolérance, un jeu de société qui sensibilise les jeunes aux discriminations. L'objectif central de ce projet est de **sensibiliser un large public, allant des lycéens jusqu'au public étudiant de l'enseignement supérieur, aux enjeux majeurs que représentent la lutte contre les discriminations et les VSS**. Cette démarche vise à aborder ces problématiques aussi bien dans la sphère privée que dans le cadre scolaire et universitaire, afin de favoriser une prise de conscience globale et durable.

A travers ce jeu conçu par des étudiants pour des étudiants, au plus près de leurs attentes et de leurs besoins, les jeunes deviennent acteurs et actrices du changement, ce qui favorise leur engagement et leur motivation à porter ces valeurs au sein de leur communauté.

Le jeu de cartes aborde plusieurs thématiques :

- Les violences sexistes et sexuelles : statistiques liées aux violences conjugales, remarques sexistes etc.
- La communauté LGBT+ : statistiques autour des LGBT-phobie, moments, symboles ou figures-clés de la communauté
- Les handicaps qu'ils soient visibles ou non visibles : embauche des personnes en situation de handicap, mises en scènes du quotidien avec un handicap

65 associations adhérentes à GAELIS ont reçu des exemplaires du jeu afin de rendre le jeu accessible à leurs étudiantes et étudiants. Les exemplaires restants sont conservés par l'association afin de les utiliser lors d'évènements de formations ou ont été distribués à des lycées, des services des universités ou autres établissements d'accueil de la jeunesse.



Dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, discriminations et violences associées de l'ANESTAPS (AAP 2022)

Sur le mandat 2021-2022, l'ANESTAPS (Association représentative des jeunes dans le champ du sport et de l'animation) s'est impliquée dans le renforcement et le déploiement de ses dispositifs de signalements de violences sexistes et sexuelles.

Actions relatives à l'enjeu d'amélioration des dispositifs de signalement VSS lors d'évènements nationaux :

- Meilleure visibilité et identification des personnes de confiance via l'achat de foulards de couleur violette.
- Mise à disposition d'une ligne téléphonique à l'instar de Nightline, disponible 24h/24 pendant les événements via un téléphone indépendant.
- Développement de la campagne de sensibilisation via des affiches présentes sur tous les événements.

Organisation d'un week-end de formation sur les Violences Sexistes et Sexuelles en janvier 2022 :

- Objectif : sensibiliser les membres de l'association, et plus largement le réseau, aux VSS, en collaboration avec des associations spécialisées.
- En complément, pour développer le dispositif «personne de confiance», des formations Premiers Secours en Santé Mentale ont été dispensées aux volontaires gratuitement.

Développement de l'équipe de formation « personne de confiance » aptes à former sur ces thématiques afin de répondre à la demande des associations locales.

- 3 séminaires de formation des formatrices et formateurs « personnes de confiance » ont eu lieu entre septembre 2021 et octobre 2022.
- Une dizaine de nouvelles associations au niveau local ont été formées à ce dispositif en 2022.

Plus de 80 000 bénéficiaires directs et indirects des dispositifs de personne de confiance entre septembre 2021 à octobre 2022.

« VSS contre VSS - Vigilance Sensibilisation et Soutien contre les Violences Sexistes et Sexuelles » du réseau Animafac (AAP 2023)

*Animafac
Le réseau des associations étudiantes

Un consortium composé du réseau Animafac, Engagé·e·s et Déterminé·e·s, ESN France et les Jeunes Européens – France s'est construit en 2022 autour du projet **« Vigilance, Sensibilisation & Soutien contre les Violences Sexistes et Sexuelles »**. Le premier volet du projet a permis de produire **des ressources de sensibilisation ainsi que des animations et des formations**. 5 fiches pratiques ont été élaborées pour outiller les étudiantes et étudiants à lutter contre les VSS avec comme thématiques l'accueil des victimes, la prise en charge d'un agresseur, l'organisation d'évènements inclusifs etc. **Plus de 300 étudiantes et étudiants ont été sensibilisés** à ces questions à travers des animations et des formations.

Le second volet du projet porté par Animafac s'est organisé de septembre 2023 à juillet 2024 autour de 5 axes :



1. Sensibiliser l'ensemble des jeunes à la lutte contre les VSS



2. Former des bénévoles volontaires à réagir en cas d'incident



3. Outiller les responsables associatifs



4. Accueillir la parole de toutes les victimes, et celles des agresseurs



5. Favoriser le développement d'un écosystème apprenant qui se connaît et qui évolue de façon coordonnée

«Lutter contre les VSS en milieu étudiant à travers la prévention par les pairs» de la FAGE (AAP 2023)

FAGE
LES ASSOS ÉTUDIANTES

La Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE) a mené en 2023 un projet avec pour objectifs :

- Accompagner les bénévoles d'associations étudiantes pour agir sur les campus et en milieu festif ;
- Former les bénévoles étudiants à la prévention par les pairs dans un contexte festif ;
- Mener des opérations de prévention sur les campus et en milieu festif

Le projet a permis de renforcer l'outillage du réseau FAGE avec la création d'un **kit évènements responsables** et **l'ajout d'un volet relatif à la lutte contre les VSS dans la charte nationale « Evènements responsables »** incluant des points spécifiques relatifs à la sensibilisation et à la prise en compte des risques de soumission chimique.

En 2023, **57 sessions de formations ont été organisées, permettant de former 815 bénévoles aux dispositifs « Personnes de confiance »**. La formation «Personne de confiance» est passée de 3h à 6h afin de renforcer la qualité pédagogique en intégrant une partie théorique et une partie pratique. Des formations thématiques complémentaires ont été proposées autour de la lutte contre les LGBTQIA+phobies, de la santé affective et sexuelle, des micro-agressions ou encore du harcèlement de rue. Un guide «Personne de confiance» a été diffusé afin d'accompagner les bénévoles formés.

En 2023, **11 619 personnes sur le campus ont été sensibilisées** à travers 26 actions menées sur les campus (stands de prévention, ciné-débats, conférences etc.) et la distribution de **6 500 kits de prévention**. Ces kits comprenaient notamment des capuchons de verre réutilisables et des éthylotests.

MESURES COMPLÉMENTAIRES

Mesures complémentaires : poursuivre les enquêtes sur les violences sexistes et sexuelles

Les **études et enquêtes menées sur les violences sexistes et sexuelles au sein du milieu de l'enseignement supérieur et de la recherche** permettent de mieux comprendre les enjeux et **éclairent les pouvoirs publics** sur les mesures adaptées à adopter. Ce plan national avait ainsi pour objectif complémentaire de **renforcer, valoriser et diffuser ces recherches, au niveau national et local.**

Un partenariat entre le ministère, l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) et l'équipe VIRAGE (violences et rapports de genre) de l'INED a permis **l'intégration de questions relatives aux violences sexistes et sexuelles subies par la population étudiante dans l'enquête de l'OVE sur les Conditions de vie des étudiant-es** (à partir de 2020). Des questions sur les traitements différenciés (discriminations) ont également été incluses.

Ainsi, dans le cadre de leurs études, **10 % des étudiants (5 % des hommes et 14 % des femmes*) ont déclaré avoir été victimes de violences sexistes et sexuelles. (Enquête Conditions de vie des étudiant-es, 2023)**

**1% des répondants ne se sont pas reconnus dans l'une de ces deux modalités et, parmi eux, 24% ont déclaré avoir été victimes de propos, attitudes ou propositions à caractère sexuel, et 11% de rapports sexuels forcés.*

Afin d'outiller les établissements au déploiement de dispositifs d'enquêtes sur les violences sexistes et sexuelles, le ministère a poursuivi la diffusion de son guide de recommandations méthodologiques « Enquêter sur les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche », publiée en 2020.

Un groupe de travail «Enquêter sur les LGBTQI+phobies dans l'ESR», co-piloté avec la Chaire LGBTQI+ va donner lieu à un guide de recommandations à la rentrée universitaire 2026.

Le ministère a également soutenu financièrement la mise en place d'enquêtes à l'échelle des établissements, dans le cadre des appels à projets à destination des établissements. C'est notamment le cas de l'enquête menée par l'Université de Nantes, et l'enquête JEDIS de l'Université Clermont Auvergne (voir Axe 2).

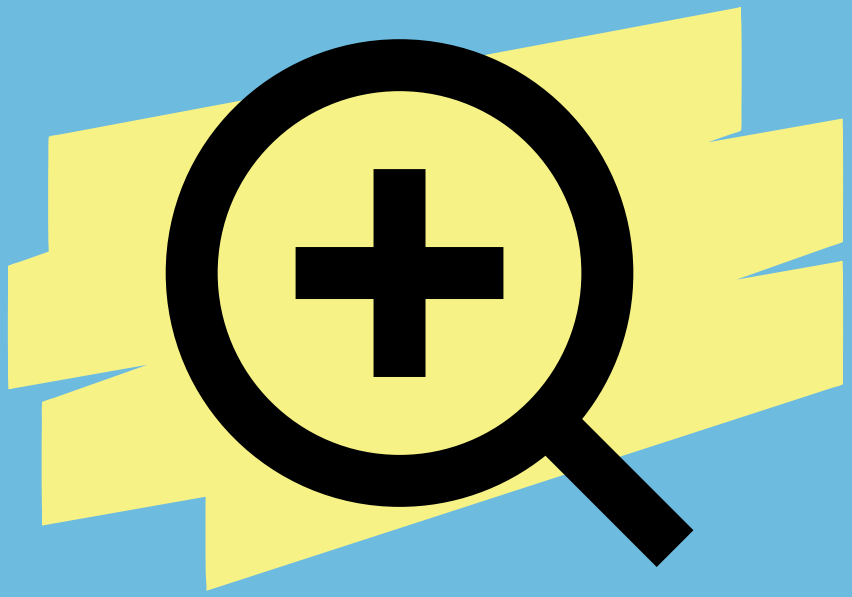

ZOOM SUR L'ENGAGEMENT DU MINISTÈRE AU NIVEAU EUROPÉEN

Zoom sur l'engagement du ministère au niveau européen

Le ministère participe activement à la mise en œuvre de l'agenda politique de l'Espace Européen de la Recherche, **et contribue au sous-groupe consacré à renforcer l'égalité de genre inclusive, avec une approche intersectionnelle dans l'EER**. Cette thématique est devenue une politique structurelle du programme politique 2025-2027 de l'EER.

Dans le cadre du programme 2022-2024 de l'EER, le MESRE a contribué à la Task Force dédiée aux violences de genre, dans l'objectif d'élaborer une stratégie commune de lutte contre les violences de genre dans l'ESR, partagée par l'ensemble des Etats membres et associés.

En collaboration avec la Commission Européenne, les travaux de la Task Force ont abouti à la **publication d'un Code de conduite Zéro Tolerance (**Counteracting gender-based violence, including sexual harassment, in the EU research and innovation system**)**. Ce document définit des principes clés pour guider les États membres, les établissements et autres acteurs, reposant sur les valeurs d'égalité, de respect, et de sécurité dans la recherche et l'innovation. Le plan national d'action contre les VSS du MESRE figure parmi les stratégies nationales mises en avant comme bonnes pratiques.

Le ministère a également contribué au projet européen **GenderSAFE** (2024-2027), financé par la Commission européenne, qui vise à accompagner les établissements de l'ESR de l'Union Européenne dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de lutte contre les violences fondées sur le genre.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de **UniSAFE** (2021-2024), qui a notamment conduit **la plus vaste enquête européenne sur les violences de genre dans l'ESR** (plus de 42 000 réponses), à laquelle la France, via le CNRS, a activement participé.

S'appuyant sur l'expertise de professionnels de l'égalité et de la communauté scientifique, ces projets ont permis de produire **des analyses comparatives des politiques nationales, des documents de recommandations, des outils opérationnels d'autoévaluation, des modules de formation ainsi qu'une boîte à outils destinée à accompagner les établissements de l'ESR dans la mise en place de politiques de prévention et de lutte contre les violences de genre.**

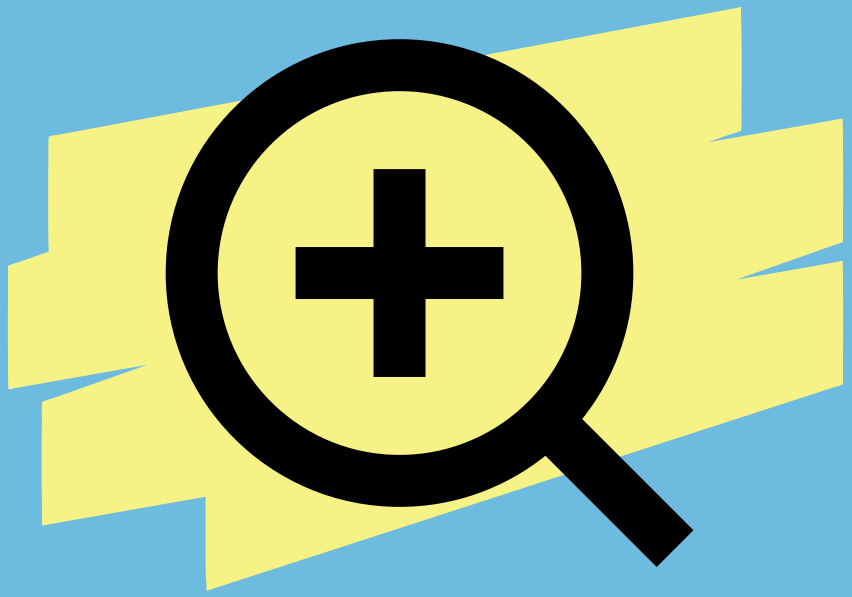

ZOOM SUR LES PARTENARIATS ASSOCIATIFS ET INSTITUTIONNELS

La Conférence Permanente des chargé.e.s de mission Egalité et Diversité (CPED)

Dès 2021, une convention de partenariat a été mise en place entre la CPED et le ministère afin de répondre aux besoins de terrain de formations sur la prévention et la prise en charge des victimes de VSS. Partenaire phare du ministère, la CPED a également produit de nombreux outils opérationnels et de réflexion afin de partager les bonnes pratiques de lutte contre les VSS et les LGBTQI+phobies et de construire une culture commune de l'égalité dans l'ESR. Parmi ces outils, voici 3 ressources produites entre 2023-2026 :

La publication du second volet de l'enquête REMEDE en 2023, en partenariat avec l'Observatoire national des discriminations dans l'enseignement supérieur (ONDES). L'enquête a pour objectif de faire un état des lieux national des actions en faveur de l'égalité mises en œuvre par les établissements de l'ESR.

La mise en place d'un groupe de travail intitulé « Accompagner les personnes LGBTI+ dans l'enseignement supérieur et la recherche » en 2024 rassemblant 25 établissements. Ce groupe de travail a permis de réfléchir aux enjeux rencontrés par les établissements d'ESR pour accompagner les personnes LGBTI + et d'outiller les missions égalité pour se saisir de cette thématique. Un guide de recommandations à destination des missions égalité, une fiche ressource pour monter des projets face aux attaques LGBTI+ et une fiche bonne pratiques pour être une personne alliée dans l'ESR ont été produits.

La publication d'un Panorama des politiques d'égalité/équité, diversité et inclusion dans l'enseignement supérieur et la recherche au sein de la francophonie par le réseau francophone pour l'égalité/équité, la diversité et l'inclusion dans l'ESR (REFEDI) en mars 2026.

Structuré sous forme de fiches descriptives pour chacun des pays représentés au sein du comité du REFEDI, cet outil met en lumière des cadres juridiques, des politiques publiques et des initiatives mises en place dans divers contextes nationaux et institutionnels afin de lutter contre les discriminations, de promouvoir l'égalité et de favoriser des environnements d'apprentissage et de travail plus inclusifs. Il vise à soutenir les établissements, les réseaux et les personnes engagées dans le développement de politiques «EDI» (égalité, diversité et inclusion) en présentant la diversité des approches adoptées, les leviers d'action et favoriser ainsi le partage de pratiques au sein de la francophonie.

La Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (FNCIDFF)

Une convention de partenariat avec la FNCIDFF a été mise en place dès 2023 pour renforcer l'accompagnement des victimes de VSS dans l'ESR, en favorisant et structurant la collaboration entre les associations locales (CIDFF) et les établissements de l'ESR. Parmi les actions clefs réalisées, on retrouve :

La campagne de sensibilisation de la FNCIDFF « Violences sexistes et sexuelles : Changeons les règles ! » (voire axe 3) à destination des étudiantes et étudiants, sortie à la rentrée 2025 avec :

- Un site web dédié pour informer et orienter
- Des affiches et visuels pour sensibiliser
- Un jeu de cartes pour aborder les VSS de manière participative et interactive

Un outillage du réseau des CIDFF pour mieux faire le lien entre les antennes locales et les établissements, avec :

- Le recensement et diagnostic des actions et besoins des associations locales du réseau dans leurs liens avec les établissements de l'ESR en 2024.
- La création d'un groupe de travail dédié
- L'organisation de 2 journées thématiques à destination du réseau des CIDFF à Paris en 2024 et 2025 :
  - » « Comment lutter efficacement contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur ? »
  - » « Éducation au consentement : concevoir et animer des actions pédagogiques auprès des étudiant·e·s ».
- La création d'une mallette à outils à destination du réseau pour leurs interventions dans l'enseignement supérieur.
- La création et la diffusion d'un référentiel sur les VSS dans l'ESR à destination du réseau des CIDFF (contexte, cadre légal, bonnes pratiques…).

La Fédération France Victimes

Un partenariat avec la Fédération France Victimes a été mis en place en 2023 sous la forme d'une convention pluriannuelle pour renforcer l'accompagnement des victimes de VSS et les liens entre les associations locales membres du réseau et les établissements de l'ESR. Parmi les actions engagées dans le cadre de ce partenariat, on retrouve :

Un renforcement des liens entre les établissements et les antennes locales (voir axe 2) à travers plusieurs actions :

- **Un recensement initial des liens existants entre établissements et associations locales** : réalisé en 2024, il a permis de mettre en lumière que plus de 60% des associations répondantes avaient des liens avec un établissements de l'ESR mais seules 30% d'entre elles faisaient l'objet d'un conventionnement.
- **Un webinaire national en 2025** pour renforcer les connaissances des associations du réseau sur les spécificités des VSS dans l'ESR et sur les modalités de coopération avec les établissements.
- **La diffusion de conventions-types entre établissements et associations** pour clarifier les rôles de chacun et faciliter la mise en œuvre de collaborations structurées au bénéfice des victimes.

Un dépliant Z-card pour les victimes et témoins de VSS : Un outil discret et ludique mis à disposition des témoins et victimes de VSS au sein des associations pour informer les étudiantes et étudiantes sur les VSS, leurs droits, les recours et les ressources utiles.

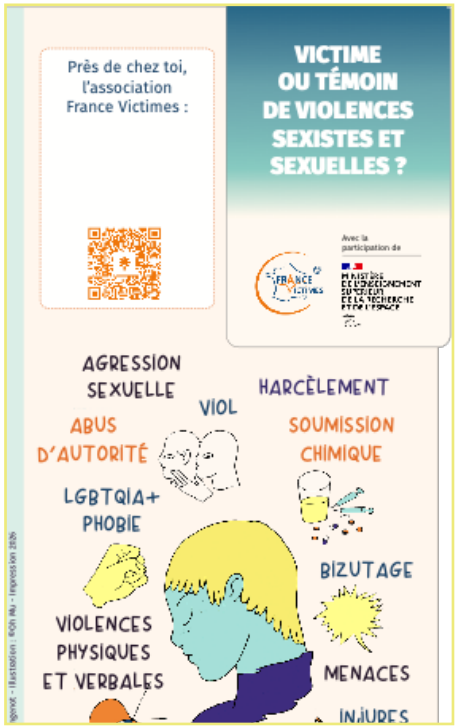

L'Observatoire des violences sexistes et sexuelles dans l'ESR

Un partenariat avec l'Observatoire des VSS dans l'ESR a été mis en place dès 2023 visant à sensibiliser la communauté étudiante aux VSS dans l'ESR. Cette convention pluriannuelle s'est traduite par la mise en place de trois week-ends de formation et sensibilisation aux VSS pour les responsables d'associations étudiantes, entre 2024 et 2025 (voir Axe 1).

OBSERVATOIRE DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En parallèle de son partenariat avec le ministère, l'association étudiante inter-filières a également mené ces dernières années plusieurs enquêtes afin d'établir un état des lieux des VSS dans l'ESR :

« Paroles étudiantes » : Publié en 2020, le premier baromètre national de l'association avait pour objectif de faire un premier état des lieux des VSS à l'université et d'inciter la communauté de l'enseignement supérieur à lutter contre ces violences.

Le deuxième **« Baromètre des Violences Sexistes et Sexuelles dans l'Enseignement Supérieur »** s'est fondé sur un échantillon de plus de 10 000 personnes ayant étudié entre 2020 et 2022 dans un établissement de l'enseignement supérieur en France. Publié en 2023, son objectif était de dresser un état des lieux quantitatif et qualitatif des VSS et des LGBTQIA+phobies subies par le public étudiant et de formuler des recommandations pour mieux lutter contre ces violences.

L'enquête « Derrière les Rites Étudiants : Enquête sur les événements d'intégration dans l'Enseignement Supérieur français » s'est appuyé sur les témoignages de plus de 4 000 étudiantes et étudiants. Publiée en 2024, elle avait pour objectif de mettre en lumière l'ampleur des VSS, des discriminations et du bizutage lors des événements d'intégration, périodes particulièrement propices à l'apparition de ces violences.

L'enquête « Pressions, silence et résistances : étude sur les violences sexistes et sexuelles et les discriminations en milieu doctoral en France » publié en 2024 s'est appuyé sur les témoignages de 2 100 doctorantes et doctorants. L'objectif de l'enquête était de quantifier la prévalence des VSS au cours du doctorat ainsi que son impact sur la victime.



En Avant Toutes

EN AVANT TOUTE(S)

Une convention de partenariat avec l'association En Avant Toutes a été établie dès le lancement du plan national en 2021. Sur quatre années, le partenariat a déployé **une approche structurée, cohérente et progressive** pour maximiser l'impact auprès du public estudiantin et des établissements avec plusieurs objectifs :

- **Diagnostiquer :** identifier les besoins des établissements, de leurs cellules d'écoute, et de la communauté étudiante, ainsi que les angles morts des actions déployées, pour cibler les interventions.
- **Créer :** produire des contenus adaptés aux réalités étudiantes et aux situations de vulnérabilité repérées sur le terrain.
- **Aller vers :** déployer des actions de terrain visibles, pédagogiques et non jugeantes pour toucher la communauté étudiante dans son environnement.
- **Orienter :** proposer une réponse concrète, orienter et accompagner via des portes d'entrées complémentaires et articulées.

Parmi les actions clefs réalisées :

La Tournée «Comment on s'aime» (voir Axe 3) :

- 36 dates de tournée dans 27 villes à travers la France sur 2023-2025
- 450 000 étudiantes et étudiants sensibilisés

La plateforme CNAE (voir Axe 2) :

- 5 515 sollicitations prises en charge
- Près de 1 300 orientations vers les cellules d'écoute et de signalement des établissements (1 279)
- 44 signalements formalisés

La rubrique «Mes études» sur le site Comment on s'aime :

- 2 344 bénéficiaires tchat sur 2024-2025
- 14 070 sollicitations entre 2024-2025

Sexe et Consentement

Le ministère est partenaire de l'association Sexe et Consentement depuis 2019. Dans le cadre du Plan VSS 2021-2025, et d'une subvention accordée en 2022, l'association **a contribué à l'élaboration de la campagne de communication « Sans Oui, c'est Interdit »**, déployée en octobre 2022. Le soutien du ministère a également permis la montée en puissance des **actions de sensibilisation et d'éducation au consentement** pour prévenir et lutter contre les VSS au sein des établissements de l'ESR.

Dans le cadre de la subvention accordée en 2024, l'association Sexe et Consentement a poursuivi son travail de sensibilisation et d'information :

- Diffusion de leur **campagne « Pas de consentement, pas de sexe »** via la distribution de plus de **100 kits de prévention, incluant une boite distributrice de préservatifs**, auprès des établissements.
- Poursuite de la communication sur la campagne «Sans Oui, c'est Interdit», et communication sur la CNAE et les dispositifs de signalement dans l'ensemble de leurs supports.

L'association a aussi pour objectif de créer des ressources documentaires, en collaboration avec son réseau d'expertes et d'experts, et d'autres associations. En 2024, **en collaboration avec l'Observatoire des Violences Sexistes et Sexuelles** dans l'ESR, **Sexe et Consentement a co-conçu le fascicule : « Comprendre et Agir : le guide du consentement en contexte étudiant »**.

L'association a également poursuivi ses **actions de formation au consentement sexuel et à la posture de témoin actif** auprès de la communauté de l'ESR, en développant son réseau d'expertes et d'experts sur l'ensemble du territoire. **Entre 2021 et 2025, plus de 20 000 personnes ont été sensibilisées**, lors des formations de l'association qui propose un catalogue de 10 formations et ateliers. Plus de **16 représentations de la pièce Con-Sentiments** de l'association se sont déroulées, suivies d'échanges ou d'ateliers avec l'audience.

L'association contribue aussi à la **formation continue et l'amélioration de la pratique de son réseau d'expertes et d'experts** sur le terrain, en organisant des "labs" d'échange de pratiques et de partage d'expertises.



Le CLASCHES (Collectif anti-sexiste de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur)

Le ministère est partenaire de longue date avec le CLASCHES, dont l'action a été déterminante pour visibiliser le harcèlement sexuel et, plus largement, les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche, auprès des acteurs de l'écosystème de l'ESR comme des pouvoirs publics, depuis 2002.

Le soutien financier du ministère au CLASCHES, sur la période du Plan VSS (2021-2025), a notamment permis **la réédition ainsi que la traduction en anglais du guide de l'association** « Les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche – Guide pratique pour s'informer et se défendre » (voir axe 2 pour plus d'informations).

En 2024 seulement, 2654 guides ont été expédiés gratuitement dans les établissements de l'ESR ainsi que 1066 affiches et 2525 autocollants.

Le ministère a également soutenu une partie des **formations** menées par le CLASCHES, et notamment celles **à destination des associations étudiantes et syndicats étudiants.**

Le collectif a mené **plus de 143 formations entre 2021 et 2025**, nationales ou locales, auprès d'établissements (syndicats, laboratoires, etc.).

La subvention a également permis la **refonte du site internet** du CLASCHES pour plus de lisibilité.

Dans le cadre de la subvention accordée pour 2023-2025, l'association a souhaité **accompagner la montée en compétences de ses bénévoles**, notamment sur **la transphobie, sur les risques juridiques liés à l'accompagnement de victimes, sur les procédures disciplinaires, et sur l'écoute**. La formation des bénévoles a été menée par des associations nationales expertes de ces domaines, dans une perspective de mise en réseau.

Les bénévoles du CLASCHES sont en charge des formations, et également de l'accompagnement. Entre 2021 et 2024, les membres du CLASCHES ont **accompagné plus de 344 victimes et témoins**.



Association nationale des études féministres (ANEF)

L'Association nationale des études féministes (ANEF) est un partenaire de travail et d'expertise fondateur dans l'élaboration de politiques publiques de lutte contre les VSS du ministère.

La collaboration entre l'ANEF et le MESRE débute dès 2013, en lien avec d'autres acteurs de terrain tels que la CPED et le CLASCHES, pour la production d'outils, tels que le vademecum « Le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche ».

L'ANEF a par ailleurs développé, en collaboration avec la CPED et Jurisup, des formations sur la prévention et le traitement des violences sexistes et sexuelles dans les établissements d'enseignement supérieur via le réseau VSS-Formation (voir axe 1).

ABC
des procédures disciplinaires
pour violences sexistes et sexuelles
dans l'enseignement supérieur et la recherche

Dans le cadre du plan de lutte contre les VSS, l'ANEF a bénéficié d'une subvention en 2023 et 2025 afin de développer un site internet organisé sous la forme d'un abécédaire des procédures disciplinaires dans l'enseignement supérieur et la recherche, destiné à répondre à un besoin de :

- rendre les procédures disciplinaires et les notions juridiques qui y sont associées plus compréhensibles et accessibles à la communauté universitaire ;
- informer les victimes et les témoins afin qu'ils et elles comprennent les différentes étapes d'une procédure disciplinaire ;
- outiller les personnels des établissements qui sont impliquées dans le traitement disciplinaire des VSS.

Des webinaires de présentation de l'outil ont été déployés en au lancement du site en 2024, à destination des missions égalité et diversité.

L'Autre Cercle

Le ministère a établi une convention de partenariat avec L'Autre Cercle dès fin 2023 (poursuivie en 2026) dans le but de prévenir et lutter contre les violences et les discriminations anti-LGBTQI+ dans le domaine de l'ESR.

autre cercle

Ce partenariat a permis le déploiement de la **Charte d'Engagement LGBTQIA+ de l'Enseignement supérieur**. Ce projet, initié en 2020 par l'Autre Cercle, en partenariat avec le CAELIF et la FAGE, a été lancé en octobre 2022, en présence de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le processus d'adoption de la Charte :

Les établissements s'engagent sur un plan d'actions composé de mesures concrètes en faveur de l'inclusion LGBTQIA+, à destination de leurs personnels ainsi que de leur communauté étudiante. L'Autre Cercle accompagne les établissements à créer ce plan d'actions, adapté à leurs besoins, au cours de 4 réunions de travail, où les différentes parties prenantes de la structure participent (personnel RH, BDE, associations étudiantes, etc.).

La Charte étant valable 3 ans, un bilan est effectué à la fin de cette période afin de permettre aux établissements de re-signer pour trois nouvelles années et de continuer les travaux engagés.

L'Autre Cercle a également publié en novembre 2025 le **Guide Jeunes LGBTQIA+ de l'Enseignement Supérieur** (voir Axe 1), qui s'appuie sur l'Enquête Parcours Jeunes 2025 BVA-L'Autre Cercle. Il s'agit de la première enquête d'ampleur nationale consacrée aux jeunes, étudiantes et étudiants, ou en recherche d'emploi, de moins de 25 ans. L'enquête a été menée via un questionnaire en ligne administré par BVA People Consulting auprès d'un panel de 2 012 personnes répondantes (1524 étudiantes et étudiants, et 488 personnes demandeuses d'emploi de moins de 25 ans)

Évolution du nombre d'établissements signataires :

- En 2024, avant le début du partenariat avec le ministère, 9 établissements signataires de la Charte d'Engagement LGBTQIA+ de l'Enseignement Supérieur de L'Autre Cercle.
- **En décembre 2025, 44 établissements signataires de la Charte d'Engagement LGBTQIA+ de l'Enseignement Supérieur** de L'Autre Cercle pour un total d'environ 574 232 personnes bénéficiaires directement ou indirectement des actions, soit 47 634 personnels et 526 598 étudiantes et étudiants.

OUTrans

Afin de prévenir et lutter contre les violences et les discriminations liées à l'identité de genre dans le milieu de l'ESR, le ministère a mis en place une convention de partenariat avec l'association OUTrans fin 2023, poursuivie en 2026. Les actions de l'association OUTrans, association féministe d'auto-support trans, se sont déclinées autour de trois axes :



Expertiser :

L'association a participé à plusieurs groupes de travail pilotés par le ministère (GT respect de l'identité de genre, GT Enquêter sur les LGBTQI+phobies, etc.)



Outiller :

OUTrans a créé une **adresse mail d'auto-support** à disposition des personnes trans et non-binaires étudiant ou travaillant dans l'enseignement supérieur et la recherche. Elle permet de répondre à toute question ou besoin (informations sur les transitions, coordonnées de professionnels de santé, etc.) ainsi que d'échanger autour des transidentités : autoSUP@outrans.org

L'association a également créé des affichettes et flyers adaptés pour l'ESR, et diffusé gratuitement un **pack de sensibilisation** contenant également ses brochures, auprès des établissements. Le pack de sensibilisation se commande en ligne.



Sensibiliser :

Au travers de **webinaires et de formations en présentiel sur les transidentité** (voir bilan des formations dans l'Axe 1), ainsi que de tenues de stands.

Un MOOC de sensibilisation est également en cours d'élaboration et sera diffusé prochainement.

SOS Homophobie

La convention de partenariat mise en place avec **l'association SOS Homophobie** entre 2023 et 2025 a permis d'accompagner les établissements dans leurs actions de lutte contre les LGBTQI+phobies, à travers :

- des **formations** en présentiel (voir Axe 1)
- la **diffusion de brochures et de supports de sensibilisation**

La Chaire LGBTQI+

Le ministère a structuré un partenariat avec la Chaire LGBTQI+, dès sa création en 2023, accompagné d'un premier soutien financier en 2024, reconduit en 2025 et 2026. Ce partenariat vise à renforcer les connaissances scientifiques sur les violences et discriminations LGBTQI+phobes, en particulier celles qui se manifestent au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les démarches de recherche-action portées par la Chaire permettent d'affiner la compréhension de ces enjeux, afin d'éclairer l'action publique et d'élaborer des réponses adaptées. Parmi les actions menées :

Deux enquêtes, soutenues par le ministère, ont été produites en 2025 :

- Enquête « **LGBTQI+phobies dans l'enseignement supérieur et la recherche -Vécus des étudiant.es LGBTQI+ et politiques d'égalité des établissements** », réalisée par Camille Margueritte
- Enquête « **Prénom d'usage dans l'enseignement supérieur et la recherche-Enquête sur les recours et difficultés des étudiant·es trans dans les établissements français** », réalisée par Charlie Fabre et Raphaël Szymanski

La Chaire LGBTQI+, grâce au soutien du ministère, a mis en place un réseau jeune recherche LGBTQI+ national, francophone, et pluridisciplinaire. Conformément aux préconisations de son Comité scientifique, la Chaire tente de prioriser le développement d'un champ de recherche en mettant en avant les personnes débutant leurs parcours de recherche.

Ce réseau réunit aujourd'hui plus de 350 personnes produisant des travaux et des données sur les thématiques LGBTQI+. Il constitue un espace d'échanges et de structuration collective, ayant notamment permis l'organisation de **deux journées de rencontre en 2025 et 2026, dédiées à la fois à la mise en réseau et au partage des recherches**. Afin de renforcer cette dynamique, des formats d'animation à distance seront développés, tels que des ateliers, des formations et des séminaires de recherche, pour soutenir les collaborations et la montée en compétences des membres du réseau.

La Chaire LGBTQI+ met **son expertise au service de l'action publique en apportant analyses et éclairages**, notamment à travers :

- La participation aux groupes de travail pilotés par le ministère
- La réalisation d'un rapport de préconisations au MESRE
- Le co-pilotage du GT «Enquêter sur les LGBTQI+phobies dans l'ESR» et l'élaboration d'un livrable dédié

Des outils de sensibilisation ont été élaborés, à destination des établissements :

- Glossaire LGBTQI
- Boîte à outils de sensibilisation aux LGBTQI+phobies dans l'ESR (voir Axe 3)



Ressources

Sur le site esr.gouv.fr :

- **Politique de lutte contre les VSS** : retrouvez les informations relatives à la politique ministérielle, les engagements et les actions menées sur cette page.
- **Ressources utiles** : une page dédiée propose des outils pratiques, des guides, le cadre légal et réglementaire, ainsi que la liste des associations partenaires : accéder aux ressources.
- **Cartographie des dispositifs d'écoute et de signalement** : la cartographie est régulièrement mise à jour par le ministère sur la base des informations transmises par les établissements : consultez la cartographie.
- **Lutte contre les violences et discriminations LGBTQI+phobes** : consultez les actions et initiatives mises en place pour promouvoir les droits LGBTQI+ et lutter contre les violences et les discriminations : en savoir plus.

Sur le site étudiant.gouv.fr :

- **Lutte contre les VSS** : une page spécifique est dédiée à la communauté étudiante pour les informer et les accompagner : consulter la page.
- **Lutte contre les LGBTQI+phobies** : des informations et des ressources pour agir contre ces discriminations et violences est à disposition du public étudiant : accéder à la page.

Contact : pour toute question ou demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter le département des défis sociétaux et environnementaux via l'adresse fonctionnelle suivante : rh-egalite-discriminations.esri@enseignementsup.gouv.fr.

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE

Liberté
Égalité
Fraternité

Bilan du Plan national d'action contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche



2021-2025